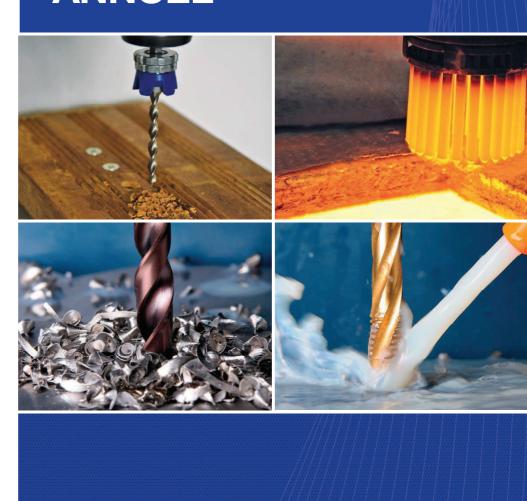


RAPPORT ANNUEL



2020

CONCEPTEUR & FABRICANT FRANCAIS DEPUIS 1917 L'innovation au service de nos clients.



Sommaire détaillé

	Page
A - Comptes consolidés	1
I - Etat de la situation financière	2
II - Etat du résultat net consolidé	3
III - Etat des autres éléments du résultat global	3
IV - Tableau des variations des capitaux propres consolidés	4
V - Tableau des flux de trésorerie.	5
VI - Annexe aux comptes consolidés	6
I - Règles et méthodes comptables	7
- Notes sur le bilan et le compte de résultat	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	37
<u>B - Comptes sociaux</u>	41
I - Bilan	41
II - Compte de résultat	42
III - Principes et méthodes comptables	42
IV - Notes sur le bilan et le compte de résultat	45
1V - Notes sur le bhan et le compte de resultat	45
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels	55
C - Rapport de gestion	59
I - Données relatives aux comptes consolidés	62
II - Données relatives à la société mère.	68
III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration	
et au traitement de l'information comptable et financière	72
IV - Déclaration de performance extra-financière	75
D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	O.F.
D - Kapport sur le gouvernement à entreprise	85
I - Composition et fonctionnement du conseil d'administration	85
II - Gouvernance	87
III - Informations à caractère général	91
IV - Information sur le capital social et l'activité boursière	92
V - Participation des actionnaires à l'assemblée générale	95
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	96
VI - Responsable du rapport financier annuel	96
<u>E - Projet de résolutions</u>	97
F - Consolidated financial statements 2020	103
I - Consolidated Income statement	103
II - Consolidated Balance sheet	104
22 Consolidated balance sheet minimum	107
Statutory auditors'report on the consolidated financial statements	105



TIVOLY FRANCE



TIVOLY FFDM



TIVOLY NECO ESPAGNE



TIVOLY MEXIQUE



TIVOLY DERBY LINE ETATS-UNIS



TIVOLY ELITE TOOLING-ROTHERHAM



TIVOLY TIVELON-CHINE

COMPTES CONSOLIDÉS 2020



A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2020 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :

- L'état de la situation financière
- · L'état du résultat net consolidé
- · L'état des autres éléments du résultat global
- · L'état de variation des capitaux propres consolidés
- · Le tableau des flux de trésorerie
- · Les annexes aux comptes consolidés.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2019 (également établis aux normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe").

Organisé à Tours en Savoie le 19 mars 2021, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 21 mai 2021.

I - Etat de la situation financière

Actif	Notes	2020	2019
Goodwill	II / 1.1	5 232	5 241
Autres immobilisations incorporelles	II / 1.1	2 752	3 316
Total immobilisations incorporelles		7 983	8 557
Terrains	II / 1.2	1 004	1 013
Constructions	II / 1.2	3 892	4 774
Installations techniques	II / 1.2	9 739	11 130
Autres immobilisations corporelles	II / 1.2	2 914	3 483
Total immobilisations corporelles		17 549	20 398
Actifs financiers	II / 1.3	1 039	1 061
Actifs d'impôts différés	II / 8	2 662	2 531
Total actif non courant		29 233	32 547
Stocks et en-cours	II / 2.1	23 950	28 005
Clients et autres débiteurs	II / 2.2	13 331	13 852
Autres créances	II / 2.2	4 873	3 932
Dérivés actifs à moins d'un an	II / 2.2	31	65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	22 157	7 297
Total actif courant		64 342	53 151
Total de l'actif		93 575	85 698
Los notos annovos présentées fent partie intégrante des c	comptos consolidós		

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif	Notes	2020	2019
Capital social	II / 3.1	11 080	11 080
Réserves liées au capital	II / 3.1	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	II / 3.1	16 094	14 569
Ecart de conversion	II / 3.2	(306)	371
Cash Flow Hedge	II / 10.4.2	(36)	(3)
Résultat de l'exercice		(1 637)	1 934
Capitaux propres attribuables au groupe		31 246	34 002
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		352	363
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		(56)	29
Total Participations ne donnant pas le contrôle		296	392
Total capitaux propres		31 542	34 394
Provisions	II / 4	3 767	3 683
Passifs d'impôts différés	II / 8	425	1 253
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	23 866	16 166
Total Passif non courant		28 059	21 102
Provisions	II / 4	20	0
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	11 986	7 144
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1	0	2 508
Fournisseurs et autres créditeurs	II / 5.2	21 970	20 551
Total Passif courant		33 975	30 203
Total des capitaux propres et du passif		93 575	85 698

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

II - Etat du résultat net consolidé

Au 31 décembre	Notes	2020	2019
Revenu	I / 11.1	68 944	82 888
Autres produits d'exploitation	•	242	315
Achats consommés		(26 569)	(28 122)
Variation stocks produits finis		(940)	(602)
Autres charges externes		(10 417)	(13 455)
Impôts et taxes		(959)	(1 231)
Charges de personnel		(29 006)	(32 469)
Subventions d'exploitation		3 704	580
Amortissements des immobilisations		(4 840)	(4 501)
Autres charges de gestion courante		(818)	(539)
Autres produits de gestion courante		97	161
Résultat opérationnel courant		(563)	3 023
Autres produits et charges opérationnels	II / 6	0	0
Résultat opérationnel	22 / 3	(563)	3 023
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	II / 7	0	0
Coût de l'endettement financier brut	II / 7	(274)	(300)
Autres charges financières	II / 7	(1 338)	(574)
Autres produits financiers	II / 7	450	680
Charge d'impôt sur le résultat	II / 8	31	(867)
Résultat	, -	(1 693)	1 962
Résultat attribuable à la société mère		(1 637)	1 934
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(56)	29
Résultat par action	I / 14	(1,48)	1,75
Résultat dilué par action	I / 14	(1,48)	1,75

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

III - Etat des autres éléments du résultat global

Notes	2020	2019
Résultat	(1 693)	1 962
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
- Avantages au personnel	74	(230)
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel	(21)	75
	53	(155)
Eléments suceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
- Ecarts de conversion	(517)	173
- Instruments financiers	(46)	(17)
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat	12	5
	(550)	161
Résultat global de l'exercice	(2 191)	1 968

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

IV - Tableau des variations des capitaux propres consolidés

No	otes	Capital	Réserves liées au capital	Résultat et réserves consolidés	Cash flow Hedge		Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2018		11 080	6 051	15 302	9	0	198	32 639	384	33 023
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			172	172	0	173
Instruments financiers IFRS 9 Éléments	II / 10				(12)			(12)	(0)	(12)
susceptibles d'être reclassés en résultat		0	0	0	(12)	0	172	161	0	161
Avantage au personnel Éléments qui ne seront	pas			(153)				(153)	(1)	(155)
reclassés ultérieureme résultat	-	0	0	(153)	0	0	0	(153)	(1)	(155)
Autres éléments du résultat global		0	0	(153)	(12)	0	172	7	(1)	6
Résultat de l'exercice				1 934				1 934	29	1 962
Total des produits et ch comptabilisés au titre d	-	0	0	1 780	(12)	0	172	1 941	27	1 968
Actions propres				83				83		83
Autres				0				0		0
Engagement de rachat d	e minoritaire	S		0				0		0
Variations de périmètre				1				1	(5)	(4)
Augmentations de capita	ıl			0				0		0
Dividendes versés				(662)				(662)	(15)	(676)
Au 31 décembre 2019)	11 080	6 051	16 504	(3)	0	370	34 002	392	34 394
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			(526)	(526)	9	(517)
Instruments financiers IFRS 9	II / 10				(33)			(33)	(0)	(34)
Éléments susceptibles	d'être	0	0	0	(33)	0	(526)	(560)	9	(550)
reclassés en résultat Avantage au personnel				53	()		(==)	53	(0)	
Éléments qui ne seront reclassés ultérieureme	=	0	0	53	0	0	0	53	(0)	53
résultat Autres éléments du rés	ultat global	0	0	53	(33)	0	(526)	(507)	9	(498)
Résultat de l'exercice				(1 637)				(1 637)	(56)	(1 693)
Total des produits et ch comptabilisés au titre d	•	0	0	(1 584)	(33)	0	(526)	(2 144)	(47)	(2 191
Actions propres				47				47		47
Autres				150			(150)	0		0
Engagement de rachat d	e minoritaire	S		0			. ,	0		0
Variations de périmètre				3			0	3	(44)	(41
Augmentations de capita	ıl			0				0	' '	0
Dividendes versés				(663)				(663)	(5)	(668
Au 31 décembre 2020		11 080	6 051	14 457	(37)	(0)	(306)		296	31 542

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

V - Tableau des flux de trésorerie

Notes	2020	2019
Opérations d'exploitation		
Résultat	(1 693)	1 962
Amortissements des immobilisations	4 840	4 501
Dotation et reprise sur provision pour risques et charges	328	(68)
Résultat de cession d'immobilisations	53	(42)
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires	50	42
Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement	0	(150)
Charge d'impôt	(31)	867
Coût de l'endettement financier net	399	430
Autres charges non décaissées	206	0
Variation du besoin en fonds de roulement	4 040	(1 309)
Intérêts payés	(496)	(571)
Impôt sur le résultat payé	(395)	(513)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 301	5 148
Opérations d'investissement		
Intérêts reçus	97	142
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(38)	(409)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 398)	(4 320)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	3	118
Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 336)	(4 469)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales	0	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	17 284	5 565
Remboursements d'emprunts	(2 880)	(4 416)
Remboursement dettes de loyers IFRS16	(1 123)	(1 444)
Variation des mobilisations de créances	(2 508)	857
Augmentation de pourcentage d'intérêts sans prise de contrôle	0	(4)
Dividendes versés	(668)	(676)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10 107	(118)
Impact des variations de taux de change	(246)	47
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	15 826	608
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exer II / 2.	6 323	5 715
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exerci	3 22 148	6 323
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésoreri	e 15 826	608
Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.		
	2020	2019
Variation des stocks	3 549	311
Variation des créances clients	389	(799)
Variation des dettes fournisseurs	1 894	(1 716)
Variation créances et dettes fiscales et sociales	279	(252)
Variation des autres créances et dettes	(2 071)	1146
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	4 040	(1 309)

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

1.1 Description:

En Europe, les sites ont été impactés différemment par la crise de la Covid-19. Ainsi, le site de Bourges a été fermé 10 jours en mars pour permettre la réouverture de l'usine dans des conditions sanitaires sécurisées.

Sur les différents sites de Savoie, de la Loire ou du Cher, le chômage partiel a été mis en place dès le 23 mars et reconduit sur la période. L'organisation a également évolué afin de s'adapter aux contraintes sanitaires indispensables à une reprise pérenne de l'activité. Le télétravail a été encouragé. Un protocole sanitaire a été mis en place pour conforter les gestes barrières avec la mise à disposition d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) adaptés et de gel hydroalcoolique.

En Espagne, le site d'Elorrio n'a fermé qu'un seul jour. L'activité a été affectée fortement en mars, mais la production, la logistique et l'activité commerciale ont toutes été maintenues, avec le bénéfice de l'équivalent du chômage partiel selon les règles locales.

En Asie, la Covid-19 a perturbé le retour au travail de nombreux salariés, après le nouvel an chinois. La réouverture de l'usine en février 2020 a ainsi été retardée de deux semaines. Aucun chômage partiel n'a été mis en place. La Chine a été précurseur dans la mise en place des gestes barrières, de gel hydroalcoolique, et de protocole sanitaire de reprise d'activité.

En Amérique du Nord, la flexibilité de l'organisation et des règles locales, a permis de s'adapter rapidement à la baisse d'activité inhérente à la Covid-19. La production a été réduite pendant les 8 à 10 semaines de confinement afin de continuer à assurer le service client.

Le montant total des aides perçues par l'ensemble des sociétés du groupe liées au chômage partiel et autres sur l'exercice s'élèvent à 3395 milliers d'euros. Il s'agit de versements d'aides, ainsi que de réductions de charges.

1.2 Données chiffrées :

La mise en place des protocoles sanitaires au niveau du groupe a engendré des dépenses spécifiques indispensables à la sécurisation des sites et des salariés.

En France, il a été souscrit des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) de 11000 milliers d'euros pour TIVOLY et de 3600 milliers d'euros pour FFDM TIVOLY. En outre, TIVOLY dispose d'une ligne de découvert temporaire de 4000 milliers d'euros avec la contre garantie de créances commerciales. En Espagne, chez NECO, des nouveaux emprunts ont été souscrits à concurrence de 1725 milliers d'euros (dont 1325 milliers d'euros cautionnés par l'Etat dans des conditions avantageuses), ainsi que la mise en place de deux comptes de crédit de 300 milliers d'euros chacun. Aux USA, Tivoly Inc, a obtenu en avril 2020 un prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Le 3 décembre 2020, dans la mesure où les conditions étaient remplies, les autorités américaines ont officiellement annoncé l'abandon de 100% du prêt de 1708 milliers de dollars US et des intérêts y afférent pour un montant de 10,6 milliers de dollars US («forgiveness»). En outre Tivoly Inc. a obtenu en 2020 une subvention de 300 milliers de dollars US de la part de l'Etat de Vermont « Vermont Coronavirus Emergency Recovery Grant ».

Les filiales Tivoly, FFDM Tivoly et Tivoly Inc ont bénéficié de reports d'échéances de remboursements d'emprunts allant de 3 à 6 mois.

1.3 Impact de la Covid-19 sur les principaux agrégats du bilan :

Les activités en Asie sont les premières à être entrées et ensuite sorties de la crise de la Covid-19. Sur le premier semestre la dynamique est forte, guidée par la volonté de se développer sur le marché

interne, et de proposer des nouveaux produits aux clients. L'accent a également été mis sur la réduction des dépenses internes et la réalisation d'économies, ainsi que sur la renégociation des conditions d'achats avec les fournisseurs.

L'impact de la Covid-19, plus particulièrement en Espagne, a créé un effet retard dans le calendrier prévisible d'utilisation des IDA liés aux déficits reportables antérieurs et crédits d'impôt. Ainsi le groupe a constaté une provision pour dépréciation des IDA s'élevant à 330 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020. Par ailleurs, compte tenu de la baisse du taux de rotation de certains produits en stock, en lien avec les conséquences de la Covid-19, la société a constaté une provision complémentaire pour dépréciation des stocks s'élevant à 245 milliers d'euros.

La principale incertitude dans toutes les zones géographiques où le groupe opère reste le risque de voir arriver de nouvelles vagues épidémiques. Le groupe reste à ce jour très strict sur le respect du protocole sanitaire avec notamment le port du masque obligatoire sauf pour les postes à pénibilité et isolés et/ou lorsque le port du masque est inopérant.

La deuxième incertitude pour le Groupe, liée à la Covid-19 porte sur l'évolution des politiques entre les Etats et leurs conséquences sur le commerce mondial. La position historique principale du groupe de producteur local pour un marché local reste un atout indéniable dans une mondialisation remise en cause. En Europe, en particulier la production locale est un atout incontestable que reconnaissent nos clients historiques dont l'approvisionnement 'offshore' est désormais source de complexité et de risques sanitaires et économiques aggravés.

Enfin, dans un contexte d'incertitude macro-économique mondiale particulièrement forte, il est de mise de rester prudent et très à l'écoute de nos marchés traditionnels qui subissent des fluctuations toutes aussi subites que violentes. Il faut savoir saisir les opportunités et répondre aux marchés en se montrant agile et réactif.

1.4 Tivoly lauréat du Plan de Relance AERO :

Au quatrième trimestre de 2020, TIVOLY a été lauréat du plan de relance AERO mis en place par le gouvernement français. La convention signée en février 2021 avec la BPI France prenant effet au 1^{er} octobre 2020 permet à TIVOLY de disposer de subventions importantes dans le cadre d'un programme de R&D d'une durée de 28 mois (fin le 31/01/2023) sur les matériaux d'avenir dans l'aéronautique.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le 2 janvier 2021 la filiale Tivoly Inc. a obtenu un second prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Ce prêt court sur 5 ans avec un taux d'intérêt annuel de 1%. Sous certaines conditions, ce prêt pourra être abandonné en partie ou en totalité.

S'agissant du PGE (« Prêt Garanti par l'Etat »), TIVOLY a décidé début 2021 de rembourser 5 000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021.

La filiale FFDM-Tivoly a quant à elle décidé de conserver 100% de son PGE de 3600 milliers d'euros, de faire appel au moratoire supplémentaire de 12 mois et de le rembourser à partir de 2022 sur une période de 4 ans.

Aucun autre fait marquant ou évènement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné

comme « le Groupe »). Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 21 mai 2021.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).
- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont élaborées sur la base d'informations disponibles ou de situations existantes à la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31 décembre 2020. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à cette date, notamment compte tenu du contexte actuel lié à la Covid-19 entrainant un certain degré d'incertitude sur le futur, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de notre Groupe pourraient différer significativement des estimations actuelles.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement s'il n'affecte que cet exercice ou au cours de l'exercice du changement et des exercices ultérieurs si ceux-ci sont également affectés par le changement.

Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne, applicables au 1^{er} janvier 2020:

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 Définition du terme «significatif»
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 1
- Modifications d'IFRS 3 –Définition d'une entreprise
- Modification temporaire d'IFRS 16 -Compensation de loyers dans le cadre de Covid-19.
- Décisions d'agenda définitives de l'IFRIC dont l'application est devenue obligatoire.

Ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union <u>Européenne, mais d'application ultérieure :</u>

- Modifications d'IFRS 3 Références au cadre conceptuel
- Modifications d'IAS 37 Coûts d'exécution d'un contrat
- Améliorations annuelles 2018-2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16).

Le groupe n'a pas appliqué ces nouvelles normes par anticipation.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 –Contrats d'assurance, y compris amendements publiés le 25/06/20
- Modifications d'IAS 1 Classement des passifs en tant que courants ou non courants
- Améliorations annuelles -2018-2020 (pour les amendements relatifs à IFRS 1 et IAS 41)
- Modifications d'IAS 16 Revenus pré-utilisation d'un actif corporel
- Modifications d'IFRS 4 Report de l'application IFRS 9
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 2.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

2 - Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

Tivoly SA a racheté au cours du deuxième semestre 2020, 0,58 % de la société FFDM Tivoly. Le pourcentage de contrôle et d'intérêt dans la société est désormais de 98,81 %.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est le suivant :

Raison sociale	Siège social		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Numéro identification
Tivoly	Tours en Savoie	France	100,00		IG	FR 56 076 120 021
FFDM Tivoly	Bourges	France	98,81		IG	FR 23 723 720 140
Tivoly Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00		IG	56-1628 422
Neco	Elorrio	Espagne	99,73	(a)	IG	ES A 48 675 870
Compania Filial de Ermua SA (CFE)	Elorrio	Espagne	100,00		IG	ES A 48 425 318
Tivelon Trading	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	9131000068405114XT
Tivelon Packaging	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	91310000798981644E
Tivelon Company	Hong Kong	Chine	89,00		IG	1082964
Tivelon Tools Packaging Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56JU54
Tivoly Tool Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56C56E
Elite Tooling	Rotherham	Royaume-Uni	100,00		IG	GB 646 738 403
Tivoly DF	Mexico	Mexique	99,73	(b)	IG	TDF150611PYA

- (a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,73 %
- (b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,73 %
- (c) Détention indirecte par l'intermédiaire de Tivelon Company de 89,00%
- IG Intégration globale

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,227	1,142
Dollar HK	9,514	8,859
Livre Sterling	0,899	0,890
Yuan Chinois	8,023	7,875
Peso Mexicain	24,416	24,519

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur. La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.

Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilités différentes.

Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions *	15 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 8 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans Chez Tivoly Inc : jusqu'à 25 ans

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les évènements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT. Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements

Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue ou les produits sans consommation.

En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production. La valeur nette de réalisation est déterminée de la même manière que pour les marchandises (cf. ci-dessus.)

Dépréciation

La société Tivoly applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

6 - Instruments financiers

6.1 - Créances commerciales

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées en appliquant le modèle de dépréciation des pertes attendues (valeur actuelle des insuffisances de paiement, déterminées sur une base probabilisée, qui seront générées par des défauts attendus au cours de 12 prochains mois ou sur la durée de vie de l'actif financier).

Les programmes de mobilisations de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

6.2 - Autres Instruments financiers

Le Groupe Tivoly utilise des instruments financiers dérivés de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations de change qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes. Les instruments de change sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de yuans contre Euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuans aux fournisseurs de marchandises.

L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IFRS9.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est alors comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture pour la partie efficace (voir note (a) ci-dessous).

(a) Instruments financiers entrant dans une relation de couverture

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se couvrir contre le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le résultat. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, accumulée dans la réserve de couverture et sera rapportée au résultat au fur et à mesure que les flux de trésorerie couverts se réaliseront. La partie inefficace de la couverture est directement enregistrée en compte de résultat.

La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat. La variation de juste valeur de l'élément couvert est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe réunit une documentation structurée décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Il documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris s'il est attendu que les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, est résilié ou est exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Lorsque le Groupe cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à une couverture de flux de trésorerie, le montant cumulé en réserve de couverture et en réserve de coût de couverture demeure en capitaux propres, pour la couverture d'une transaction entraînant la comptabilisation d'un actif non financier, jusqu'à être inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures des

flux de trésorerie, jusqu'à être reclassé en résultat de la ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts impactent le résultat.

Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, les montants précédemment cumulés dans la réserve de couverture et la réserve de coût de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.

La méthode appliquée aux informations comparatives présentées pour 2019 est similaire à celle appliquée en 2020.

(b) Instruments financiers n'entrant pas dans une relation de couverture

Les variations de juste valeur sur les produits dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat.

6.3 - Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement des dépôts de garantie. Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7 - Actions propres

Les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement en capitaux propres. Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

8 - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe Tivoly a une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly opère, le Groupe Tivoly participe à, ou maintient éventuellement des plans d'avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises le versement de retraites, une assistance médicale et des indemnités de départ en retraite.

La quasi-totalité des employés du Groupe Tivoly bénéficie de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale, ou gérés via des régimes de couverture du Groupe Tivoly.

Les régimes à prestations définies peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance ou des titres de capitaux propres et de placement obligataires, à l'exclusion des actions du Groupe Tivoly.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations de retraite sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly a mis en place un régime de retraite. De ce fait, le Groupe Tivoly comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le Groupe Tivoly applique les règles suivantes :

- Le Groupe Tivoly évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture des régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan;
- Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime est intégralement comptabilisé en résultat, en dépenses de personnel

Enfin, les médailles du travail font également l'objet de la comptabilisation d'une provision calculée selon une méthode actuarielle. Il s'agit d'autres avantages à long terme, déterminés selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi, sauf quelques particularités dont les écarts actuariels ou le coût des services passés, comptabilisés directement en charges.

9 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

10 - Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

11 - Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

11.1 - Définition des produits de l'activité

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

Le Groupe tire l'essentiel de son chiffre d'affaires de la vente d'outils coupants.

L'ensemble des créances client est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ». Les passifs sur contrats concernent essentiellement les paiements d'avance reçus des clients ou des avoirs clients à établir par le Groupe, ainsi que des produits expédiés aux clients pour lesquels le transfert du contrôle n'a pas eu lieu avant la clôture.

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien à son client.

Le produit est comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités du Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué.

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé est retraité des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le Groupe revoit son estimation de retours à chaque date de publication de ses comptes et actualise ses passifs en conséquence.

11.2 - Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut inclut les intérêts sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif.

Les produits et charges financières regroupent principalement les différences de change, et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

12 - Impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global également.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui

n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure ou elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Ces impôts différés, actif ou passif, résultent pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions à caractère fiscal telles que les provisions réglementées,
- du retraitement des biens faisant l'objet de contrats de location,
- du retraitement des profits internes sur stocks,
- des différences temporelles entre bilans sociaux et fiscaux,
- des crédits d'impôts,
- des reports fiscaux déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, sur la base des taux d'impôts locaux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

La contribution économique territoriale (contribution sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises) est classée en charges d'exploitation.

13 - Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Il n'existe pas de plan de paiements en actions en cours sur 2020 (ni sur 2019).

14 - Résultat par action et instruments dilutifs

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur 2020 est de 1 107 990 (identique à 2019). Le nombre d'actions propres au 31 décembre 2020 est de 4098 (contre 4891 au 31 décembre 2019). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 1 103 892 au 31 décembre 2020 (contre 1 103 099 en 2019).

15 - Subventions

Les subventions publiques sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention.

Les allocations pour activités partielles liées au COVID-19 sont également comptabilisées en subvention, car traitées conformément à IAS 20, avec une présentation en Subventions (conformément à la méthode appliquée par le groupe par le passé). Ce poste inclut également :

- le prêt de 1700 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP) obtenu en avril 2020 par Tivoly, Inc. et transformé en décembre 2020 en subvention (« Forgiveness ») par l'Etat Fédéral Américain.
- La subvention de 300 milliers de dollars US accordée par l'Etat du Vermont à Tivoly, Inc. dans le cadre du « Vermont Coronavirus Emergency Recovery Grant ».

16 - Information sectorielle

Le Groupe dispose d'un seul métier: il conçoit, produit, et commercialise des outils coupants pour l'industrie, la grande distribution et le médical.

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Tivoly) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Le cas échéant, des secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires sont agrégés. Sur cette base, le Groupe a identifié 5 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- Tivoly, FFDM Tivoly (France)
- Neco, CFE, Tivoly DF (Espagne et Amérique Latine)
- Tivoly Inc(Etats-Unis)
- Elite Tooling (Grande Bretagne)
- Tivelon Packaging, Tivelon Trading, Tivelon company, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing (Chine)

17 - Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimées qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le résultat et des actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs, est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant des contrats de location financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

18 - Contrats de location

Le groupe applique la norme IFRS16 depuis 2019.

A la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Ce principe s'applique aux contrats signés à partir du 1er janvier 2019.

En tant que preneur

A la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes services mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation.

Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions

du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation. La dette de loyers est évaluée à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « Emprunts et dettes financières » de l'état de la situation financière.

Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers sur les contrats de location d'actifs de faible valeur et sur les contrats de location de courte durée, y compris les équipements informatiques. Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

II - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif non courant

1.1 - Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse- ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	2 123	0	433	0	57	22	2 592
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	2 569
Autres immos incorporelles	767	21	(433)	0	352	2	704
Valeurs brutes hors goodwill	7 351	22	0	0	409	24	7 757
Goodwill	5 233	8	0	0	0	0	5 241
Valeurs brutes	12 583	30	0	0	409	24	12 998
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	1 117	0	0	0	71	22	1 166
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	669	0	0	0	245	0	914
Autres immos incorporelles	396	13	0	0	63	2	469
Amortissements hors goodwill	4 073	13	0	0	379	24	4 441
Valeurs nettes	8 510						8 557

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	2 592	0	21	0	34	53	2 593
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	2 569
Autres immos incorporelles	704	(47)	(75)	0	4	0	587
Valeurs brutes hors goodwill	7 757	(47)	(54)	0	38	53	7 641
Goodwill	5 241	(9)	0	0	0	0	5 232
Valeurs brutes	12 998	(56)	(54)	0	38	53	12 872
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	1 166	0	0	0	188	14	1 340
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	914	0	0	0	245	0	1 160
Autres immos incorporelles	469	(31)	0	0	60	0	498
Amortissements hors goodwill	4 441	(31)	0	0	493	14	4 889
Valeurs nettes	8 557						7 983

Les goodwill se répartissent de la manière suivante :

UGT rattachée	2 020	2 019
Chine	1 244	1 244
Espagne et Amérique Latine	1 165	1 165
Etats-Unis	154	154
Grande Bretagne	161	170
France	2 508	2 508
Total	5 232	5 241

Le goodwill passe de 5 241 milliers d'euros en 2019 à 5 232 milliers d'euros en 2020 soit une baisse de 9 milliers d'euros (impact de la conversion au taux de clôture du goodwill rattaché à Elite Tooling en Grande Bretagne).

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société et s'élève à 10,5 % (après impôts) pour l'UGT France, 11 % pour l'UGT Espagne & Amérique Latine, 10,8 % pour l'UGT Chine, 10,5 % pour l'UGT Etats-Unis et 10,7 % pour l'UGT Grande Bretagne.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment des goodwills sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)		Taux d'actualisati on
Espagne & Amérique Latine	15,4%	12,0%	1,7%	11,00%
USA	7,6%	3,2%	2,2%	10,50%
Grande Bretagne	26,4%	12,8%	2,0%	10,70%
France	4,4%	6,4%	1,6%	10,50%
Chine	6,8%	4,7%	2,6%	10,80%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

Analyse de sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 31 décembre 2020 :

Concernant la Grande Bretagne, le taux d'actualisation devrait augmenter de 7,3 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 7,5 points pour rendre la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Concernant l'Espagne / Amérique Latine et la France, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 4,1 et 7,1 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 4,5 et 3,6 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant la Chine, le taux d'actualisation devrait augmenter de 0,5 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 0,3 points pour rendre la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Concernant le taux de croissance à l'infini, les résultats des tests d'impairment sont peu sensibles à la variation de cette hypothèse-clé. Pour la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Amérique Latine, la France et la Chine, une variation raisonnablement possible (taux de croissance à l'infini nul), n'entrainerait pas de dépréciation à constater.

Concernant les Etats Unis, la valeur recouvrable de l'UGT est sensiblement égale à la valeur comptable. Toute variation des hypothèses-clé pourrait entrainer une dépréciation des actifs de l'UGT.

1.2- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse- ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2019
Terrains	1 011	2	0	0	0	0	1 013
Constructions	4 195	26	0	0	187	394	4 015
Constructions IFRS16	1 860	(8)	0	0	3 656	0	5 508
Installations techniques	52 205	378	803	0	3 553	2 224	54 715
Installations techniques IFRS16	12 111	0	0	0	0	306	11 805
Autres immobilisations corporelles	5 994	23	0	2	643	569	6 092
Autres immobilisations corporelles IFRS16	790	1	0	0	640	0	1 432
Immobilisations en cours	841	6	(346)	0	2 303	2 102	702
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	457	0	(457)	0	277	0	277
Valeurs brutes	79 464	428	(0)	2	11 259	5 594	85 558
Constructions	2 917	15	0	0	240	394	2 778
Constructions IFRS16	1 245	(0)	0	0	726	0	1 971
Installations techniques	43 429	339	0	0	2 544	2 193	44 118
Installations techniques IFRS16	11 075	0	0	0	427	230	11 272
Autres immobilisations corporelles	4 276	19	0	2	421	569	4 149
Autres immobilisations corporelles IFRS16	591	0	0	0	280	0	871
Amortissements	63 531	373	0	2	4 638	3 385	65 160
Valeurs nettes	15 932						20 398

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse- ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2020
Terrains	1 013	(9)	0	0	0	0	1 004
Constructions	4 015	(82)	0	0	142	0	4 075
Constructions IFRS16	5 508	(39)	0	0	62	17	5 514
Installations techniques	54 715	(1 464)	223	0	1 136	292	54 318
Installations techniques IFRS16	11 805	0	0	0	0	0	11 805
Autres immobilisations corporelles	6 092	(57)	58	0	184	1	6 275
Autres immobilisations corporelles IFRS16	1 432	(2)	0	0	231	0	1 660
Immobilisations en cours	702	(3)	(15)	0	569	567	685
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	277	0	(211)	0	0	66	0
Valeurs brutes	85 558	(1 656)	54	0	2 324	944	85 336
Constructions	2 778	(41)	0	0	260	0	2 997
Constructions IFRS16	1 971	(8)	0	0	753	17	2 699
Installations techniques	44 118	(1 325)	0	0	2 277	288	44 782
Installations techniques IFRS16	11 272	0	0	0	330	0	11 602
Autres immobilisations corporelles	4 149	(38)	0	0	401	1	4 511
Autres immobilisations corporelles IFRS16	871	(1)	0	0	325	0	1 196
Amortissements	65 160	(1 413)	0	0	4 347	306	67 787
Valeurs nettes	20 398						17 549

1.3 - Actifs financiers non courants

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse- ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2019
Titres de participation et créances rattachées	9	0	0	0	0	1	8
Prêts	293	0	0	0	24	0	317
Avances et dépôts	835	0	0	0	66	117	785
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	1 137	0	0	0	90	117	1 110
Dépréciation	161	0	0	0	0	112	49
Valeurs nettes	975						1 061

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse- ments	Modificati ons de périmètre	Acquisition s	Diminutions	2020
Titres de participation et créances	8	0	0	0	0	7	1
Prêts	317	0	0	0	213	0	529
Avances et dépôts	785	(0)	0	0	20	101	704
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	1 110	(0)	0	0	232	108	1 234
Dépréciation	49	0	0	0	195	49	195
Valeurs nettes	1 061						1 039

2 - Actif courant

2.1 - Stocks et en-cours

Au 31 décembre	2020	2019
Matières premières et approvisionnements	3 222	4 910
En-cours de production	1 848	1 894
Produits finis	13 971	15 042
Marchandises	8 331	9 311
Valeurs brutes	27 372	31 157
Dépréciation matières premières et approvisionnements	90	81
Dépréciation produits finis	2 677	2 567
Dépréciation marchandises	655	504
Total dépréciation	3 422	3 152
Valeurs nettes	23 950	28 005

2.2 - Clients et autres débiteurs

Au 31 décembre	2020	2019
Clients et autres débiteurs	14 272	14 368
Autres créances (1)	4 903	3 962
Dérivés actifs à moins d'un an	31	65
Valeurs brutes	19 206	18 395
Dépréciation	971	545
Valeurs nettes	18 235	17 850

(1) Le poste « Autres créances » inclut l'équivalent de 1109 milliers d'euros de dépôts bloqués sur des comptes à terme par la filiale chinoise Tivelon Trading. Il s'agit au total de 1000 milliers de dollars US et de 2378 milliers de yuans.

L'encours non échu des créances commerciales cédées en garantie par les sociétés du Groupe s'élève à 9261 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 9898 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ».

L'échéancier des créances clients est résumé ci-après :

	2020	Non échues	Moins de 30 jours de retard	De 31 à 60 jours de retard	De 61 à 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients au 31 décembre 2020	14 272	12 173	580	185	54	1 281

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond pour 3/4 à des clients douteux provisionnés à 100% en provision pour créances douteuses. Les créances clients sont provisionnées à 100 % en moyenne à partir de 12 mois de retard.

Le reste correspond à des retards de règlement qui font l'objet d'un suivi.

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre	2020	2019
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	22 157	7 297
Découverts bancaires	(9)	(974)
Total	22 148	6 323
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	22 148	6 323

3 - Information sur les capitaux propres

3.1 - Capital de Tivoly

Le capital de 11 079 900 euros identique à 2019, est constitué de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2020, la société possède 4098 titres d'auto contrôle. Des dividendes ont été versés pour un montant de 661 milliers d'euros en 2020.

3.2 - Ecarts de conversion

Les écarts de conversion se rapportant au Groupe se décomposent au 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Au 31 décembre	2020	2019
Ecarts de conversion sur filiales hors zone euro	(306)	371
Total	(306)	371

Les écarts de conversion concernent les filiales américaine, anglaise, chinoises et mexicaine (soit - 46 milliers d'euros concernant le dollar US, -66 milliers d'euros concernant la livre, +5 milliers d'euros concernant le yuan, +13 milliers d'euros concernant le dollar HK et -212 milliers d'euros concernant le peso mexicain).

4 - Provisions

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Modifications de périmètre	Augmenta tions	Montants	Diminutions Montants non utilisés au cours de l'exercice	2020
Autres provisions pour risques	0	0	0	123	0	0	123
Provision pour retraite et autres avantages au personnel	3 683	(28)	0	177	185	3	3 644
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions non courantes	3 683	(28)	0	300	185	3	3 767
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	20	0	0	20
Total provisions courantes	0	0	0	20	0	0	20
Total provisions	3 683						3 787

Avantages au personnel

Les avantages au personnel comptabilisés pour un montant total de 3 644 milliers d'euros au 31 décembre 2020 recouvrent les éléments suivants:

Provisions pour indemnités de départ en retraite (Voir détail ci-dessous)

Provision pour médailles du travail

106

Tivoly Inc dispose d'un plan 401(k) à cotisations définies. Les dépenses de ce plan ont représenté un montant de 131 milliers de dollars US en 2020 contre 159 milliers de dollars US en 2019. Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 3/5 d'actions et

Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 3/5 d'actions et pour 2/5 d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Le rendement attendu des actifs du régime (2,75 %) est égal au taux d'actualisation, conformément à IAS 19 révisée.

Sur l'exercice 2020 le rendement effectif des actifs du régime a été de +14,4 % comparé à 19,7% en 2019.

Au 31 décembre			2019			2020
	France	Etats-Unis	Total	France	Etats-Unis	Total
	0.000	0.000		0.000	0.474	
Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre	3 263	3 326	6 589	3 362		6 533
Valeur actuelle des actifs du régime au 31 décembre	0	(3 015)	(3 015)	0	(2 994)	(2 994)
Provision comptabilisée au bilan (IAS 19 revisée)	3 263	311	3 574	3 362	177	3 539
Mouvements intervenus sur l'exercice :						
Provision au 1er janvier (post IAS 19 révisée)	2 909	392	3 301	3 263	311	3 574
Coût des services rendus	150	0	150	177	0	177
Coût des services antérieurs	0	0	0	0	0	0
Coût de l'actualisation	46	115	161	25	92	117
Rendement attendu des actifs du régime	0	(81)	(81)	0	(72)	(72)
Contributions au plan	0	0	0	0	0	0
Effets des liquidations	(196)	0	(196)	(166)	0	(166)
Ecarts actuariels	354	(123)	230	62	(136)	(74)
Effet de la variation du taux de change	0	7	7	0	(18)	(18)
Provision au 31 décembre	3 263	311	3 574	3 362	177	3 539
Principales hypothèses utilisées :						
Taux d'actualisation (inflation comprise)	0,75%	3,25%		0,35%	2,75%	
. ,	•	•		•	•	
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%			0,00%		
Taux de rendement attendus des actifs du régime	N/A	3,25%		N/A	2,75%	

Analyse de sensibilité des provisions pour indemnités de départ en retraite :

En France, une variation de +0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision

au 31 décembre 2020 de -170 milliers d'euros. Une variation de -0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2020 de +184 milliers d'euros.

Aux Etats Unis, une variation de +0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2020 de 170 milliers de dollars US tandis qu'une variation de -0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2020 de 178 milliers de dollars US. En outre, pour le calcul de la provision, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur correspondant à leur valeur de marché au 31 décembre 2020.

5 - Dettes

5.1 - Dettes financières

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature

Au 31 décembre	2020	2019
Mobilisations de créances commerciales	0	2 508
Découverts bancaires	9	974
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	32 570	18 254
Dettes de loyer - IFRS16	3 057	3 927
IFRS 9 - Instruments financiers	117	55
Autres emprunts et dettes financières divers	99	100
Total des dettes (1)	35 852	25 817
(1) Dettes en milliers de dollars US (Tivoly Inc)	1 721	2 146

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance

	2020	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	A plus de 5 ans
Mobilisations de créances commerciales	0	0	0	0	0	0	0
Découverts bancaires	9	9	0	0	0	0	0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	32 570	10 812	6 550	5 787	4 566	3 194	1 661
Dettes de loyer - IFRS16	3 057	977	787	450	196	77	570
IFRS 9 - Instruments financiers	117	117	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières divers	99	71	28	0	0	0	0
Total des dettes	35 852	11 986	7 365	6 237	4 762	3 270	2 231

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

	2019					2020
		Variation	"cash"	Variation "non cash"	Ecart de change	
		Augmentations	Diminutions			
Mobilisations de créances commerciales	2 508		(2 508)			0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	18 254	17 273	(2 874)	51	(135)	32 570
Dettes de loyer - IFRS16	3 927		(1 123)	293	(39)	3 057
IFRS 9 - Instruments financiers	55			62		117
Autres emprunts et dettes financières divers	100	12	(6)	(6)		99
Total des dettes	24 843	17 284	(6 510)	400	(174)	35 843

Au cours de l'exercice 2020, le total des dettes (hors découverts bancaires) a augmenté de 11,0 millions d'euros et s'établissent à 35,8 millions d'euros. La partie cash de cette variation est de 10.8 millions d'euros (en net), de +0.2 millions d'euros pour la partie non cash et les écarts de change.

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2020

	Base		A moins d'un an	A plus d'un an
Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,77%	0,66%
FFDM Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,97%	0,59%
Tivoly Inc	Taux fixe	Fixe	4,38%	4,38%
Neco	Euribor 12 mois + marge	Fixe et variable	1,11%	1,11%

Les contrats d'emprunts de Neco ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Douze emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2020 sur ces emprunts : 9226 milliers d'euros.

Le contrat de financement court terme (non utilisé) de la société Tivoly Inc comporte une clause de remboursement anticipé assise sur le respect d'un ratio financier.

Le calcul de ce ratio financier (rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme) doit être supérieur à 1,25.

Ce ratio était respecté au 31 décembre 2020. Le Groupe n'envisage pas de difficultés à respecter ce ratio dans les 12 prochains mois.

Les contrats financiers de la société Tivoly Inc sont également assortis d'autres conditions non financières qui sont respectées au 31 décembre 2020.

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes

Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Tivoly	3 515
FFDM	661
Total	4 176

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre	2020	2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 069	10 432
Dettes fiscales et sociales	6 013	5 248
Autres dettes	3 887	4 871
Total des autres dettes	21 970	20 551

La totalité de ces 21970 milliers d'euros a une échéance à moins d'un an.

Le poste autres dettes est constitué essentiellement d'avoirs clients à établir par Tivoly (3537 milliers d'euros).

6 - Autres produits et charges opérationnels

Il n'y a aucun Autre produits et charges opérationnels pour l'année 2020.

7 - Résultat financier

Au 31 décembre	2020	2019
Autres intérêts et produits assimilés	106	163
Reprise financière aux provisions	49	114
Différences positives de change	296	403
Total des produits financiers	450	680
Coût de l'endettement financier brut	(274)	(300)
Autres intérêts et charges assimilées	(222)	(271)
Différences négatives de change	(921)	(301)
Dotation financière aux provisions	(195)	(2)
Total des charges financières	(1 612)	(874)
Résultat financier	(1 161)	(194)

8 - Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

Au 31 décembre	2020	2019
Résultat avant impôt	(1 724)	2 829
Charge d'impôt exigible	939	913
Charge (produit) d'impôt différé	(969)	(46)
Charge (produit) totale d'impôt	(31)	867
Taux Effectif d'Imposition	1,79%	30,64%

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et celle comptabilisée

Au 31 décembre	2020	2019
Résultat net (part du groupe)	(1 637)	1 934
Charge (produit) d'impôt	(31)	867
Participations ne donnant pas le contrôle	(56)	29
Résultat avant impôt	(1 724)	2 829
Charge d'impôt théorique	(472)	877
Eléments en rapprochement		
Autres différences permanentes	27	65
Subvention - Paycheck Protection Program Loan (PPP)	(419)	
Ecart de taux impôt société	78	(10)
Prise en compte des changements des taux d'impôt futur	(3)	9
Provision impôt différés actif	329	(6)
Crédit impôt recherche	(50)	(48)
Déficits reportables non-activés des filiales net des consommations non-activées	499	31
Divers	(19)	(51)
Produit (charge) nette d'impôt réel	(31)	867

Effet net des impôts sur la réserve d'évaluation des instruments financiers (IFRS 9)

Au 31 décembre	2020	2019
IFRS 9 - Instruments financiers	12	5
Charge d'impôt imputée sur les capitaux propres	12	5

Impôt différé au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale. Les sources d'impôts sont donc présentées en net.

Au 31 décembre	2020	2019
Actif d'impôt différé	2 662	2 531
Passif d'impôt différé	425	1 253
Impôt différé actif net	2 237	1 278
Source d'impôt différé au bilan		
Déficits reportables et crédit d'impôts	1 878	1 772
Différences temporelles	359	(495)
Total	2 237	1 278

Les déficits reportables et crédits d'impôts concernent essentiellement les filiales Espagnoles. L'horizon de recouvrement est de dix ans, basé sur des hypothèses budgétaires revues chaque

Le montant des déficits reportables et des crédits d'impôts non activés est estimé à 1550 milliers d'euros.

9 - Informations sectorielles

La société a identifié 5 secteurs opérationnels correspondant essentiellement aux différentes entités juridiques du Groupe exerçant dans des zones géographiques distinctes (Cf. partie I, note 16).

Actifs et passifs sectoriels

Au 31 décembre			2020						2019			
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Actifs sectoriels	62 183	8 957	13 072	761	8 602	93 575	53 134	9 971	14 187	998	7 408	85 698
Passifs sectoriels	34 748	5 092	13 416	1 290	7 487	62 034	23 503	6 731	12 209	1 397	7 463	51 304

Investissements

Au 31 décembre			2020				2019						
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	
Investissements incorporels	32	0	6	0	0	38	366	0	43	0	0	409	
Investissements corporels	1 125	65	202	0	6	1 398	2 719	444	834	0	323	4 320	
Total investissements	1 157	65	208	0	6	1 436	3 086	444	877	0	323	4 729	

Compte de résultat

Au 31 décembre			2020			2019						
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Revenu total Revenu inter activités	48 226 (1 273)	11 170 0	8 150 (1 642)	296 (19)	18 921 (14 884)	86 763 (17 819)	55 950 (1 538)	16 736 (8)	10 061 (2 045)	613 (84)	17 606 (14 404)	100 967 (18 079)
Revenu sur clients externes	46 953	11 170	6 508	277	4 037	68 944	54 412	16 729	8 016	530	3 202	82 888
Amortissements	(3 252)	(419)	(806)	(94)	(269)	(4 840)	(2 951)	(402)	(797)	(94)	(257)	(4 501)
Résultat opérationnel	152	957	(1 478)	(112)	(83)	(563)	2 591	527	(230)	30	104	3 023
Résultat financier Impôt sur les bénéfices	(302) 39	(64) 169	(506) (301)	(7) 23	(281) 100	(1 161) 31	(41) (777)	(73) (129)	٠,	(11) (3)	(20) (0)	(194) (867)
Résultat consolidé	(111)	1 062	(2 285)	(96)	(264)	(1 693)	1 773	325	(237)	17	84	1 962

10 - Gestion du risque financier

10.1 - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant tous paiements, excluant l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Le groupe dispose de lignes de crédit à court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Les dettes financières à moins d'un an s'établissent à 11986 milliers d'euros.

Le Groupe estime que son risque de liquidité est maitrisé compte tenu des éléments suivants :

- Trésorerie disponible Groupe 22157 milliers d'euros.
- Lignes de crédit confirmées disponibles
 - Sur mobilisation de créances clients :
 - Tivoly 4000 milliers d'euros.
 - Neco 1050 milliers d'euros.

Tivoly - crédit club 5000 milliers d'euros

- Sur dettes fournisseurs Neco 2300 milliers d'euros.
- Tivoly Inc line of credit 1500 milliers de dollars US (1 222 milliers d'euros)

10.2 - Risque de crédit

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le client le plus important du groupe représente 8,7 % du chiffre d'affaires. Les cinq premiers clients du groupe représentent environ 27,1 % du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 39,6 % environ du chiffre d'affaires.

Tivoly, FFDM Tivoly et Neco sont les seules sociétés du Groupe à avoir une assurance-crédit. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit. Les pertes de valeur sur les actifs financiers concernent uniquement les créances clients et sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes sur créances clients sont de 8 milliers d'euros en 2020, elles étaient de 154 milliers d'euros en 2019.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant avoir une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes des assureurs crédit, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal d'encours client est mis en place et revu régulièrement. Toute vente dépassant ce seuil requiert l'approbation de la Direction Financière.

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum allant de 30 jours à 120 jours.

Le Groupe n'exige pas de garantie au titre des créances clients et autres débiteurs. Il ne compte donc aucune créance clients et autres débiteurs, pour laquelle aucune perte de valeur ne serait comptabilisée en raison de la présence d'une garantie.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas les actifs et passifs non financiers en particulier les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

En milliers d'euros	Notes	juste valeur par le	Actifs évalués à la juste valeur par les OCI	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Passifs évalués à la juste valeur par le	Total de la valeur nette comptable	Valeur de marché (juste valeur)
D/ At the time to	/ / 0	résultat		500		résultat	500	500
Dépôts et cautionnements	II / 1.3			508			508	508
Titres de participation non consolidées	II / 1.3			1			1	1
Actif de couverture de change	II / 10.4						0	0
Prêts	II / 1.3			529			529	529
Autres actifs financiers	II / 2.2						0	0
Actifs financiers non courants		0	0	1 039	0	0	1 039	1 039
Créances clients	II / 2.2			13 331			13 331	13 331
Dérivés actifs de couverture	II / 2.2	31					31	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	22 157					22 157	22 157
Actifs financiers courants		22 188	0	13 331	0	0	35 519	35 519
Total actifs financiers		22 188	0	14 370	0	0	36 558	36 558
Emprunts Bancaires	II / 5.1				21 758		21 758	21 758
Put minoritaires	II / 5.1				0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				2 080		2 080	2 080
Autres passifs financiers non courants	II / 5.1				28		28	28
Passifs financiers non courants		0	0	0	23 866	0	23 866	23 866
Emprunts Bancaires	II / 5.1				10 812		10 812	10 812
Découverts bancaires	II / 5.1				9		9	9
Put minoritaires					0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				977		977	977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II / 5.2				12 069		12 069	12 069
Passif de couverture de change	II / 10.4				0	117	117	117
Autres dettes	II / 5.1 / 5.2				9 972		9 972	9 972
Passifs financiers courants		0	0	0	33 838	117	33 955	33 955
Total passifs financiers		0	0	0	57 705	117	57 822	57 822

Les méthodes de détermination des justes valeurs figurent dans le paragraphe 1.17.

10.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La direction générale prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Elle veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

10.4 - Risque de marché

10.4.1 - Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 35 852 milliers d'euros au 31 décembre 2020, dont 33434 milliers d'euros en Europe, 1 425 milliers d'euros en Amérique du nord et 993 milliers d'euros en Asie.

L'endettement financier net s'élève à 13695 milliers d'euros, compte tenu des 22157 milliers d'euros de trésorerie dont dispose le Groupe. Les dettes financières sont en partie à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Euribor 3 mois, 6 mois ou 1 an pour la zone euro, Libor pour la zone dollar US, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque.

10.4.2 - Risque de change

Une partie des achats - essentiellement en provenance Chine - et une partie des ventes hors Groupe (essentiellement au départ de l'Espagne) sont réglés en dollars US, en yuans ou en Pesos Mexicains. Les achats en dollars US et yuans réalisés par Tivoly France et les ventes en dollars US réalisées par Tivelon font l'objet de couvertures de change pour partie.

Une variation de +/- 5 % du cours de ces trois devises aurait un impact de +/- 642 milliers d'euros sur le niveau du résultat.

Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente.

Les instruments financiers sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de yuans contre euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuans aux fournisseurs de marchandises.

Le montant total du notionnel de ces instruments financiers s'élève à 7 906 milliers d'euros (à échéance 2020). Leurs cours à échéance varient entre 1,1402 et 1,228 pour l'EUR/USD et de 6,7048 à 8,50 pour l'EUR/CNY.

Le tableau ci-dessous donne une description du nominal des opérations de couverture de taux et de change :

	Notionnel en Keuros						
	Inférieur	De 1 à 2	De 2 à 3	De 3 à 4	De 4 à 5	Au-delà	Total
	à 1 an	ans	ans	ans	ans	de 5 ans	
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3 241	0	0	0	0	0	3 241
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4 665	0	0	0	0	0	4 665
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés évalué à la juste valeur est le suivant au 31 décembre 2020 :

	31/12/2020	Taux	Change	Autres	01/01/2020
Dérivés actifs					
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	31	0	31	0	65
Dérivés actifs - couverture de juste valeur	0	0	0	0	0
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0	0
Dérivés passifs					
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	117	0	117	0	55
Dérivés passifs - couverture de juste valeur	0	0	0	0	0
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0	0

La juste valeur des instruments financiers, calculée par un cabinet d'experts agréés est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales.

Les instruments financiers au 31 décembre 2020 sont des couvertures de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés sur la période conduisent, après impôts différés, à une diminution des Réserves Cash-flow Hedge de 33 milliers d'euros et une diminution du résultat de 36 milliers d'euros.

11 - Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les prestations de services,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les parties liées comprennent aussi la société Holding Tivoly (qui contrôle Tivoly SA) ainsi que les membres des organes de direction.

11.1 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2020 au titre de leur mandat aux membres du :

• Conseil d'administration : 94 milliers d'euros.

Il n'y a aucun avantage à court et à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi, ni paiement en actions, ni indemnités de fin contrat en ce qui concerne les principaux dirigeants.

11.2 - Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés en 2020 par Holding Tivoly aux différentes sociétés du groupe représentent un montant de 1115 milliers d'euros.

12 - Effectifs

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools /	Total	Total
							Tivelon	2020	2019
Cadres et représentants	53	30	12	5	1	2	9	112	116
Agents de maîtrise et techniciens	21	39	20	0	0	0	0	80	92
Employés et ouvriers	138	66	86	80	5	2	36	413	459
Total effectifs rémunérés (a)	212	135	118	85	6	4	45	605	667
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue mal	adie et congé	s spéciaux.							
Intérimaires	8	0	0	0	0	0	64	72	64

13 - Contrats de location

Le Groupe a pris en location des terrains et bâtiments, des installations techniques, des équipements de bureaux informatiques et des véhicules. Les contrats ont une durée qui varie entre de 1 et 15 ans et comportent une option de renouvellement après cette date.

Les principaux contrats de location de terrain et de bâtiments ont été conclus il y a plusieurs années. Ces contrats de location étaient précédemment qualifiés de location simple selon IAS 17.

Le Groupe loue également des équipements de production dans le cadre de différents contrats de location précédemment qualifiés de location-financement selon IAS 17.

Le Groupe loue des équipements informatiques dans le cadre de contrats de location d'une durée d'un à trois ans. Il s'agit de contrats de location de courte durée et/ou portant sur des biens de faible valeur. Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de ces contrats.

Les informations ci-après présentent les contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que preneur.

Actifs de « droit d'utilisation »

L'actif « droit d'utilisation » relatif aux biens immobiliers loués qui ne correspondent pas à la définition d'immeubles de placement est présenté au poste des immobilisations corporelles.

	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	3 537	533	561	4 630
Ecart de conversion	-31	0	-1	-33
Ajouts à l'actif « droit d'utilisation »	62	0	231	293
Charge de dépréciation pour l'exercice	753	330	325	1 409
Décomptabilisation de l'actif « droit d'utilisation »	0	0	0	0
Solde au 31 Décembre 2020	2 814	203	465	3 482

Montants comptabilisés en résultat

Contrats de location selon IFRS 16	2 020
Intérêts sur les dettes de loyers	92
Charges liées aux contrats de location de courte durée	89
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	13
Contrats de location selon IFRS 16	2 019
Intérêts sur les dettes de loyers	117
Charges liées aux contrats de location de courte durée	122
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	12

Montants comptabilisés en flux de trésorerie

Contrats de location selon IFRS 16	2 020
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	1 123

14. Honoraires des commissaires aux comptes.

Nous communiquons ci-après les honoraires des commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés de Tivoly au titre de leur mission ainsi que les honoraires des autres commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe :

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

Montants HT en milliers d'euros	2020	2019
Audit		
KPMG Audit (Tivoly)	63	62
BBM (Tivoly)	50	53
Casteja Audit et Conseil (FFDM Tivoly)	19	19
ZDCPA (TivolyTools / Tivelon)	6	7
Mc Solley, Mc Coy & Co (Tivoly Inc)	40	41
Ernst & Young (Neco)	26	26
Allotts chartered accountants (Elite Tooling)	5	5
Total	209	213

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Comptes consolidés

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwills selon les modalités décrites dans la note « 4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés » de la partie « I – Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1.1. - Immobilisations incorporelles de la partie « II – Notes sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

La note « 12 - Impôt » de la partie « I – Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que la note « 8 - Impôt sur les bénéfices » de la partie « II – Notes sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Comptes consolidés

Les commissaires aux comptes

Lyon et Meylan, le 16 avril 2021

KPMG Audit Département de KPMG S.A. BBM & Associés

Philippe Massonnat

Associé

Antoine Sirand Associé Vincent Bouvier

Associé

COMPTES SOCIAUX 2020



B - Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2020

			2020	2019
Actif	Montants bruts	Amorts ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	6 121	961	5 159	5 385
Terrains	458	0	458	458
Constructions	1 906	1 826	80	135
Installations techniques	12 417	9 771	2 646	2 406
Autres immobilisations corporelles	4 101	3 234	867	870
Immobilisations en cours	623	0	623	713
Immobilisations financières	29 522	300	29 222	29 708
Total actif immobilisé	55 148	16 092	39 056	39 675
Stocks	9 934	770	9 164	11 157
Clients et comptes rattachés	9 343	111	9 232	8 906
Autres créances	1 423	30	1 393	3 018
Disponibilités et autres valeurs mobilières	14 287		14 287	896
Comptes de régularisation	1 137		1 137	745
Total actif circulant	36 125	911	35 214	24 722
Total de l'actif	91 273	17 003	74 270	64 397

	2020	2019
Passif		
Capital social	11 080	11 080
Prime d'émission	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	16 200	14 043
Résultat de l'exercice	1 705	2 817
Provisions réglementées	502	419
Total capitaux propres	35 538	34 410
Autres fonds propres	0	0
Provision pour risques et charges	367	120
Dettes financières	22 384	12 416
Mobilisation de créances commerciales	0	2 508
Fournisseurs et comptes rattachés	8 428	7 102
Autres dettes	7 553	7 842
Total dettes	38 364	29 867
Total du passif	74 270	64 397

II - Compte de résultat au 31 décembre 2020

Au 31 décembre	2020	2019
Chiffre d'affaires net	44 358	44 885
Variation stocks produits finis	(806)	(196)
Production immobilisée	0	127
Subvention d'exploitation & autres produits	1 082	632
Produits d'exploitation	44 634	45 448
Achats consommés	(17 502)	(17 842)
Autres charges externes	(11 080)	(11 566)
Valeur ajoutée	16 052	16 040
Impôts et taxes	(569)	(623)
Frais de personnel	(10 477)	(11 743)
Excédent Brut d'Exploitation	5 007	3 675
Autres charges, autres produits de gestion courante	(195)	(227)
Dotation aux amortissements et provisions net de reprises	(1 825)	(821)
Résultat d'exploitation	2 987	2 626
Résultat financier	(235)	626
Résultat courant avant impôt	2 752	3 252
Résultat exceptionnel	(161)	112
Résultat avant impôt	2 590	3 364
Participation des salariés	(149)	(12)
Impôt sur les bénéfices	(737)	(536)
Résultat de l'exercice	1 705	2 817

III - Principes et méthodes comptables

1 - Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code du Commerce et du plan comptable général défini par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable générale.

2 - Méthodes comptables

2.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de progiciels acquis et amortis sur une durée de 12 à 60 mois, suivant leur nature.
- de fonds commercial, correspondant d'une part à un fonds réévalué d'origine Tivoly et d'autre part à des fonds Deltal, SFPP et Triplex acquis par fusion absorption.
 Conformément à la nouvelle directive comptable européenne (2013/34/UE) et au règlement ANC n°2015-06, le fonds commercial est présumé avoir une durée illimitée. Ce fonds n'est pas amorti dans les comptes sociaux, mais il est soumis à un test de dépréciation annuel. Les

éventuelles dépréciations des fonds commerciaux sont désormais définitives, sans reprise possible, selon la nouvelle rédaction de l'article 214-19 du PCG.

• de la marque Triplex.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (hors frais financiers).

Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

2.2.1 - Constructions

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la société a retenu cette approche en prenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

	Durée	Mode	
Gros-œuvre & couverture	20 ans	Linéaire	
Charpente	25 ans	Linéaire	
Aménagements associés aux constructions	15 ans	Linéaire	

2.2.2 - Autres immobilisations corporelles

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

	Durée	Mode
Matériel industriel	7 ans	Linéaire
Installations & agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

2.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une provision est constituée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée:

- soit par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres des filiales concernées,
- soit en utilisant une méthode basée sur les cash-flows futurs actualisés, c'est-à-dire en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de la filiale concernée. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques liés à l'actif (ou à la filiale).

2.4 - Stocks et en cours

Matières premières et approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements correspond au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires).

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées au prix fournisseur majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

Dépréciation

La société applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

- Les produits sans consommation depuis deux ans sont dépréciés à 50 %.
- Les produits sans consommation depuis trois ans sont dépréciés à 90 %.

2.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Le poste clients fait l'objet d'une couverture par assurance - crédit tant sur la France que sur l'export. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change du 31 décembre 2020. Les écarts de change en découlant sont portés en écart de conversion à l'actif et au passif du bilan.

La politique du groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme en dollar US et yuans. Le résultat de couverture est reconnu de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert que représentent les transactions futures d'achat.

Les variations de valeur des positions ouvertes isolées sont inscrites au bilan et les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.7 - Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel au sein de Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

2.8 - Faits marquants

Point sur la crise sanitaire - COVID-19 :

En 2020, les crises sanitaires puis économiques déclenchées par la COVID-19 ont conduit TIVOLY à prendre des mesures inédites pour protéger ses collaborateurs tout en préservant au mieux ses finances et son service client.

L'exercice 2020 est marqué par une forte activité sur le Bricolage et le Pro compensant en partie l'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur de l'Industrie, en particulier l'aéronautique.

En ce qui concerne les conséquences de la COVID-19, 2021 s'annonce dans la continuité de 2020. Les mesures mises en place en 2020 pour s'adapter à la situation perdurent. Les tendances des marchés sont semblables à celles de fin 2020, avec un secteur bricolage très fort, des améliorations sur les marchés industriels et de nouvelles perspective dans l'aéronautique.

Fort d'un business model résilient porté par ses deux marchés complémentaires « Industry » et « Consumer » TIVOLY reste confiant dans sa capacité à dérouler son plan de développement.

Autres points:

En avril 2020, TIVOLY a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 11 000 milliers d'euros.

Sur la période de mars à septembre 2020, la société a bénéficié de reports d'échéances de remboursement d'emprunts à hauteur de 1 795 milliers d'euros.

Au quatrième trimestre de 2020, TIVOLY a été lauréat du plan de relance AERO mis en place par le gouvernement français. La convention signée en février 2021 avec BPI France prenant effet au 1^{er} octobre 2020 permet à TIVOLY de disposer de subventions importantes dans le cadre d'un programme de R&D d'une durée de 28 mois (fin le 31/01/2023) sur les matériaux d'avenir dans l'aéronautique.

2.9 - Evènements post-clôture

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Début 2021 TIVOLY a décidé de rembourser 5 000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021.

Aucun autre fait marquant ou évènement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

IV - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif immobilisé

1.1 - Immobilisations incorporelles

	Au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Marques, brevets et logiciels (a)	2 973	48	(53)	2 968
Frais de recherche & développement	13	0	0	13
Fonds commercial (b)	3 135	0	0	3 135
Immobilisations incorporelles en cours	75	4	(75)	4
Valeurs brutes	6 196	53	(128)	6 121
Marques, brevets et logiciels	(783)	(165)	0	(948)
Frais de recherche & développement	(13)	0	0	(13)
Amortissements & provisions	(796)	(165)	0	(961)
Valeurs nettes	5 385	(112)	(128)	5 160

a) Ce poste inclut la marque Triplex, reprise par Tivoly, suite à la fusion avec Triplex (1 741K€). La valorisation de la marque a été réalisée selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 7%, un taux de croissance à long terme de 2% et un taux d'actualisation de 10%. Il n'existe pas d'indice de pertes de valeur au 31 décembre 2020.

b) Les résultats du test de dépréciation annuel réalisé par la société, ne montrent pas de nécessité de déprécier le fonds commercial au 31 décembre 2020.

1.2 - Immobilisations corporelles

	Au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Terrains	458	0	0	458
Constructions	1 906	0	0	1 906
Installations techniques, matériel et outillage	11 702	778	(63)	12 417
Autres immobilisations corporelles	3 918	184	(1)	4 101
Avances et acomptes	211	0	(211)	0
Immobilisations en cours	502	121	0	623
Valeurs brutes	18 697	1 082	(274)	19 504
Constructions	(1 771)	(55)	0	(1 826)
Installations techniques, matériel et outillage	(9 296)	(538)	63	(9 771)
Autres immobilisations corporelles	(3 048)	(186)	1	(3 234)
Amortissements	(14 115)	(779)	64	(14 831)
Valeurs nettes	4 582	303	(211)	4 674

1.3 - Immobilisations financières

	Au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Titres de participation	23 705	41	0	23 746
Créances rattachées(a)	5 433	0	(135)	5 298
Autres immobilisations financières	198	10	(54)	154
Autres dépôts de garantie	420	3	(99)	324
Valeurs brutes	29 757	54	(289)	29 522
Titres de participation	0	(300)	0	(300)
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	(49)	0	49	(0)
Provisions	(49)	(300)	49	(300)
Valeurs nettes	29 708	(246)	(240)	29 222
(a) à moins d'un an	5 338			5 298
à plus d'un an	96			0

CFE

Tivoly détient 100% de CFE, une holding détenant les titres de la société NECO. Le montant des titres s'élève à 11 062 milliers d'euros. Une provision pour dépréciation des titres de cette filiale a été constatée à hauteur de 300 milliers d'euros, compte tenu de la valeur d'utilité de NECO au 31 décembre 2020, déterminée sur la base de flux futurs de trésorerie actualisés

FFDM Tivoly

Tivoly a acquis pendant le 4ème trimestre 2016, 92,26 % de FFDM, société holding détenant 100% de la société FFDM Pneumat et basée à Bourges. Le 30 avril 2018, Tivoly poursuit son projet initial d'acquisition par le rachat d'un bloc de 11 949 actions en déshérence portant ainsi la participation de Tivoly dans FFDM à 98,18%. Le 21 décembre 2018, FFDM Pneumat absorbe sa société mère FFDM dans un souci de rationalisation des structures juridiques. L'ensemble post-fusion prend la dénomination FFDM Tivoly. En 2019, Tivoly poursuit son rachat de minoritaires pour 4514 actions portant ainsi la participation de Tivoly dans FFDM Tivoly à 98.24%.

En 2020, Tivoly acquière 43475 titres auprès d'un minoritaire. La participation est de 98.81% dans FFDM Tivoly au 31 décembre 2020.

Le montant des titres FFDM Tivoly détenus au 31 décembre 2020 est de 6 621 milliers d'euros auquel s'ajoutent 298 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Tivelon HK

Tivoly détient 88,9956% de Tivelon Hong Kong, société Holding, détenant 100% des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, ainsi que Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Le montant des titres détenus au 31 décembre 2020 s'élève à 2 324 milliers d'euros auquel s'ajoutent 123 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Elite Tooling

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd. Le montant des titres s'élève à 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Tivoly Inc.

Tivoly détient 100 % de la société Tivoly Inc. Le montant des titres s'élève à 2 264 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Valeur d'utilité des filiales

L'évaluation de la valeur des filiales a été réalisée principalement sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société et approuvés par la direction. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société Tivoly. Sur la base de cette analyse une provision pour dépréciation des titres de la filiale CFE a été constatée au 31 décembre 2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. Les titres des autres filiales n'ont pas à être dépréciés.

Les hypothèses clés sous-tendant le calcul de la valeur d'utilité sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne & Amérique Latine	15,4%	12,0%	1,7%	11,00%
USA	7,6%	3,2%	2,2%	10,50%
Grande Bretagne	26,4%	12,8%	2,0%	10,70%
France	4,4%	6,4%	1,6%	10,50%
Chine	6,8%	4,7%	2,6%	10,80%

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité au 31 décembre 2020 :

Les valeurs d'utilité des titres de participation des sociétés espagnoles et de la Grande Bretagne sont sensiblement égales à leurs valeurs comptables. Une augmentation du taux d'actualisation ou une dégradation des hypothèses de croissance à l'infini et de rentabilité attendue à terme entraînerait une dépréciation des titres.

Concernant les USA, les sociétés chinoises (sous-groupe Tivelon), ainsi que la France, la valeur d'utilité de ces UGT est très peu sensible aux hypothèses retenues, que ce soit en termes de taux d'actualisation ou de progression du CA.

2 - Stocks

	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	902	1 423
En-cours	382	425
Produits intermédiaires	320	528
Produits finis	3 518	4 074
Marchandises	4 812	5 371
Montant brut	9 934	11 820
Dépréciation	(770)	(663)
Montant net	9 164	11 157

3 - Actif circulant

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute		
Créances clients	9 343	9 045
- dont créances clients représentées par des effets de commerce	405	1 772
Autres créances	1 423	3 048
Charges constatées d'avance	958	734
- dont factures fournisseurs relatives à des marchandises non reçues	663	370
Total	11 724	12 826
Dépréciation	(141)	(168)
Montant net	11 584	12 658

Toutes les créances sont à moins d'un an

4 - Disponibilités et autres valeurs mobilières

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	14 287	896
Total	14 287	896
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	0	0
Montant net	14 287	896

5 - Capitaux propres

5.1 - Capital social

Le capital est constitué au 31 décembre 2020 de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.

Le programme de rachat d'actions propres sous la forme d'un contrat de liquidité confié à Gilbert Dupont s'est poursuivi pendant l'exercice 2020.

A la clôture de l'exercice 2020, la société possédait 4 098 actions propres dans ce cadre pour un montant de 67 milliers d'euros. Au 31 décembre 2019, 4 891 actions figuraient dans les comptes de la société.

5.2 - Tableau de variation des capitaux propres

_	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Au 01/01/2020	11 080	6 051	14 040	3	2 817	419	34 410
Dividendes versés					(661)		(661)
Augmentation capital							0
Affectation résultat 2019			2 155	1	(2 156)		0
Résultat de l'exercice 2020)				1 705		1 705
Var des prov. réglementées	S					84	84
Au 31/12/2020	11 080	6 051	16 196	4	1 705	502	35 538

5.3 - Provisions réglementées

	Au 31/12/2019	Augmentations Di	minutions	Au 31/12/2020
Amortissements dérogatoires (a) (b)	419	114	30	502
	419	114	30	502

⁽a) Amortissements pratiqués sur la valeur de rachat du contrat de crédit bail immobilier d'un site de production. Du fait de la levée d'option dudit contrat intervenue en mai 2020, les amortissements dérogatoires sont pratiqués sur la durée résiduelle théorique d'amortissement de l'immeuble.

6 - Provisions pour risques et charges

	Au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions		Au 31/12/2020
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	11	179	11	0	179
Provision pour impôts	0	0	0	0	0
Provision pour charges (a)	109	83	3	0	188
Total	120	262	14	0	367

⁽a) Les provisions pour charges correspondent à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Il inclut également des provisions pour risques d'exploitation. Méthode de calcul provision médailles du travail

Provision médailles du travail à la date de clôture de l'exercice = valeur actualisée des droits acquis à cette date X probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à l'octroi des médailles correspondant aux quatre échelons X probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite.

⁽b) Les frais d'acquisition des titres FFDM Tivoly font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

7 - Etat des dettes

7.1 - Dettes financières

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières (a)	22 384	12 146
Mobilisations de créances commerciales	0	2 508
Total dettes financières	22 384	14 923
A moins d'un an	9 894	6 687
Entre 1 et 2 ans	4 411	3 273
Entre 2 et 3 ans	3 359	2 294
Entre 3 et 4 ans	2 282	1 890
Entre 4 et 5 ans	1 621	402
A plus de cinq ans	817	378
Total dettes financières par échéance	22 384	14 923
(a) dont mouvements d'emprunts		
souscription (dont PGE: 11000K€)	11 423	3 120
remboursements	1 500	2 648

Les contrats d'emprunts bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Douze emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2020 sur ces emprunts : 9226 milliers d'euros

7.2 - Dettes d'exploitation

		31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (a)		8 428	7 102
- dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerc	ce	33	73
Dettes fiscales et sociales		3 877	3 264
Autres dettes (b)		3 676	4 578
Total autres dettes		15 980	14 944
A moins d'un an		15 980	14 944
(a) dont dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	USD	514	349
	CNY	954	1271
(b) dont produits constatés d'avance		118	118

Les produits constatés d'avance sont composés de 118 K€ correspondant à des ventes dont le transfert des risques aura lieu sur l'exercice 2021, versus 92K€ au 31/12/19.

8 - Produits à recevoir - Charges à payer

8.1 - Produits à recevoir:

Postes du bilan concernés	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	194
Autres créances	1 102
Total	1 296

8.2 - Charges à payer:

Postes du bilan concernés	31/12/2020
Dettes financières	68
Fournisseurs et comptes rattachés	3 364
Autres dettes	5 609
Total	9 041

9 - Entreprises liées

Les transactions avec les entreprises liées affectent les postes suivants au 31 décembre 2020 :

	Valeur brute	dont entreprises liées
Bilan		
Immobilisations financières	29 522	29 044
Créances clients et comptes rattachés	9 343	585
Débiteurs divers	1 423	35
Emprunts et dettes financières divers	860	803
Fournisseurs et comptes rattachés	8 428	1 041
Compte de résultat		
Produits financiers	617	449
Charges financières	853	459

Les entreprises liées sont composées :

- Des filiales de Tivoly (Elite Tooling, CFE, Tivoly Inc, Tivelon HK, FFDM Tivoly)
- Des filiales de Tivelon HK: Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.
- De la filiale de CFE (Neco)
- De la filiale de Neco (Tivoly DF)
- De la société Holding Tivoly, société mère de Tivoly.

Conformément au règlement ANC n°2010-02, nous précisons qu'il n'existe pas de transaction significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché, que ce soit avec des parties liées (au sens périmètre de consolidation) ou avec des actionnaires ou des membres du conseil d'administration.

10 - Chiffres d'affaires

	2020	en %	2019	en %
France	35 887	81%	35 882	80%
Union européenne, hors France	5 838	13%	6 526	15%
Autres pays	2 633	6%	2 477	6%
Total	44 358	100%	44 885	100%

11 - Résultat financier

Ti Resultat illianolei		
	2020	2019
Dividendes reçus	393	786
Autres intérêts et produits	64	56
Reprise de provisions et transferts de charges	60	114
Différences positives de change (b)	101	149
Total produits financiers	617	1 105
Dotation financière aux amortissements et provisions (a)	459	11
Intérêts et charges	314	312
Différences négatives de change (b)	80	156
Total charges financières	853	479
Résultat financier	(235)	626

⁽a) dont 300K€ de provision pour dépréciation titres CFE & 159K€ de provision écarts de change

12 - Résultat exceptionnel

2020	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	39	57	(17)
Sur opérations en capital	35	109	(75)
Amortissements et provisions	44	114	(69)
Résultat exceptionnel	118	280	(161)

13 - Impôt sur les bénéfices

13.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat avant impôts		Résultat fiscal	Impôt	Résultat net comptable
Résultat courant	2 603	3 453	972	1 631
Résultat exceptionnel	(161)	(187)	(52)	(109)
Crédits d'impôt			(183)	183
	2 442	3 265	737	1 705

⁽b) variation USD/EUR et CNY/EUR

13.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2020

	Base	Impôt à 27,37%
Accroissements de la future dette d'impôt		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	502	137
Allègements de la future dette d'impôt		
Provisions pour charges non déductibles temporairement		
Provision pour congés payés	(1 004)	(275)
C3S	(41)	(11)
Participation	(149)	(41)
Produits constatés d'avance	(118)	(32)
Variation nette de la dette future d'impôt	(810)	(222)

14 - Effectifs

Au 31 décembre	2020	2019
Cadres et représentants	53	54
Agents de maîtrise et techniciens	21	23
Employés et ouvriers	138	143
Total effectifs rémunérés (a)	212	220
Total effectifs pondérés des temps partiels	208	216
(a) Effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.		
Intérimaires (ETP)	8	5

15 - Filiales et participations

Montants exprimés en milliers

		Capital social	Situation nette	Quote part du capital détenu	Vale comptab titres dé	le des	Prêts et avances consentis		Chiffre d'affaires hors taxes		Dividendes reçus au cours de l'exercice
					brute	nette					
		en d	evises	en %	en eu	iros	en e	uros	en e	uros	en euros
TIVOLY INC	USD	3 000	7 168	100,00	2 264	2 264	0	0	11 170	1 093	0
COMPANIA FILIAL DE ERMUA (a)	EUR	8 106	10 266	100,00	11 062	10 762	3 101	0	0	(18)	0
ELITE TOOLING LTD	GBP	16	473	100,00	1 055	1 055	0	0	296	(88)	0
FFDM TIVOLY	EUR	1 148	2 980	98,81	6 919	6 919	0	0	8 373	(1 595)	393
TIVELON HK (b)	HKD	3 540	6 951	89,00	2 446	2 446	2 197	0	0	(96)	0

⁽a) Holding qui détient les titres de la société Neco

⁽b) Holding qui détient les titres des sociétés Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.

16 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2020 au titre de leur mandat aux membres du :

• Conseil d'administration : 94 milliers d'euros.

17 - Engagements hors bilan

17.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture

Opérations de change à terme et terme activant 7 757 milliers d'euros

EUR/USD ont des maturités allant de janvier à décembre 2021 avec un taux de couverture moyen de 1.1622.

EUR/CNY ont des maturités allant de janvier à décembre 2021 avec un taux de couverture moyen de 8.0170.

La juste valeur nette de ces couvertures au 31 décembre 2020 est de - 85 milliers d'euros.

17.2 - Autres engagements financiers

17.2.1 - Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite. Le montant de l'engagement s'élève à 2 414 milliers d'euros au 31 décembre 2020 par rapport à 2 264 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Table de rotation du personnel : déterminée en interne en fonction de l'historique des mouvements de personnel			
Taux d'actualisation (inflation comprise)	0,35%		
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%		

17.2.2 - Dettes garanties par des suretés réelles

Le montant des emprunts à moyen, long terme garantis par des sûretés réelles est de 3 515 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

17.2.3 - Engagements en matière de crédit-bail

Au 31 décembre 2020	Mobilier	Immobilier
Valeur d'origine	403	2 200
Total amortissements	351	1 348
- Cumul exercices antérieurs	293	1238
- Dotation de l'exercice	58	110
Total redevances payées	371	3 020
- Cumul exercices antérieurs	310	2 923
- Exercice	61	97
Total redevances restant à payer	56	0
- A moins d'un an	56	0
- A plus d'un an et moins de cinq ans	0	0
- A plus de cinq ans	0	0
Valeur résiduelle	0	0

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur

l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 23.446.000 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 - Immobilisations financières du § 2 - Méthodes comptables de la partie III - Principes et méthodes comptables de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Comptes sociaux

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Meylan, le 16 avril 2021

KPMG Audit Département de KPMG S.A. BBM & Associés

Philippe Massonnat *Associé* Antoine Sirand Associé Vincent Bouvier Associé

RAPPORT DE GESTION 2020





C - Rapport de gestion

Evènements et faits marquants

Conséquences de la crise sanitaire COVID-19 :

En Europe, les sites ont été impactés différemment par la crise de la Covid-19. Ainsi, le site de Bourges a été fermé 10 jours en mars pour permettre la réouverture de l'usine dans des conditions sanitaires sécurisées.

Sur les différents sites de Savoie, de la Loire ou du Cher, le chômage partiel a été mis en place dès le 23 mars et reconduit sur la période. L'organisation a également évolué afin de s'adapter aux contraintes sanitaires indispensables à une reprise pérenne de l'activité. Le télétravail a été encouragé. Un protocole sanitaire a été mis en place pour conforter les gestes barrières avec la mise à disposition d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) adaptés et de gel hydroalcoolique.

En Espagne, le site d'Elorrio n'a fermé qu'un seul jour. L'activité a été affectée fortement en mars, mais la production, la logistique et l'activité commerciale ont toutes été maintenues, avec le bénéfice de l'équivalent du chômage partiel selon les règles locales.

En Asie, la Covid-19 a perturbé le retour au travail de nombreux salariés, après le nouvel an chinois. La réouverture de l'usine en février 2020 a ainsi été retardée de deux semaines. Aucun chômage partiel n'a été mis en place. La Chine a été précurseur dans la mise en place des gestes barrières, de gel hydroalcoolique, et de protocole sanitaire de reprise d'activité.

En Amérique du Nord, la flexibilité de l'organisation et des règles locales, a permis de s'adapter rapidement à la baisse d'activité inhérente à la Covid-19. La production a été réduite mais n'a pas été arrêtée pendant les 8 à 10 semaines de confinements, afin de continuer à assurer le service au client.

Le montant total des aides perçues par l'ensemble des sociétés du groupe liées au chômage technique et autres sur l'exercice s'élèvent à 3395 milliers d'euros. Il s'agit de versements d'aides, ainsi que de réductions de charges.

Données chiffrées :

La mise en place des protocoles sanitaires au niveau du groupe a engendré des dépenses spécifiques, comme celles indispensables à la sécurisation des sites et des salariés : signalétiques révisées, achat de gel, achat de masques, achat de thermomètres, et achat de désinfectant notamment.

Concernant le PGE (« Prêt Garanti par l'Etat ») en France, TIVOLY et FFDM TIVOLY ont souscrit chacune un PGE respectivement de 11000 milliers d'euros et de 3600 milliers d'euros. En outre TIVOLY dispose d'une ligne complémentaire de découvert temporairement fixée à 4000 milliers d'euros avec la contre garantie de créances commerciales. En Espagne, chez NECO, des nouveaux emprunts ont été souscrits à concurrence de 1725 milliers d'euros (dont 1325 milliers d'euros cautionnés par l'Etat dans des conditions avantageuses), deux comptes de crédit de 300 milliers d'euros chacun ont été mis en place. Aux Etats-Unis, TIVOLY, Inc. a obtenu en avril 2020 un prêt de 1700 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Le 3 décembre 2020, Tivoly Inc répondant à toutes les conditions requises, les autorités américaines ont officiellement annoncé l'abandon de 100% du prêt de 1700 milliers de dollars US et des intérêts y afférent pour un montant de 10,6 milliers de dollars US («forgiveness»). En outre Tivoly, Inc. a obtenu en 2020 une subvention de 300 milliers de dollars US de la part de l'Etat de Vermont « Vermont Coronavirus Emergency Recovery Grant ».

Les filiales Tivoly, FFDM Tivoly et Tivoly Inc ont par ailleurs bénéficié de reports d'échéances de remboursement d'emprunts allant de 3 à 6 mois.

Impact de la Covid-19 sur les principaux agrégats du bilan :

Les activités en Asie sont les premières à être entrées et ensuite sorties de la crise de la Covid-19. Sur le premier semestre la dynamique est forte, guidée par la volonté de se développer sur le marché interne, et de proposer des nouveaux produits aux clients. L'accent a également été mis sur la réduction des dépenses internes et la réalisation d'économies, ainsi que sur la renégociation des conditions d'achats avec les fournisseurs.

L'impact de la Covid-19, plus particulièrement en Espagne, a créé un effet retard dans le calendrier prévisible d'utilisation des IDA liés aux déficits reportables antérieurs et crédits d'impôt. Ainsi le groupe a constaté une provision pour dépréciation des IDA s'élevant à 330 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020. Par ailleurs, compte tenu de la baisse du taux de rotation de certains produits en stock, en lien avec les conséquences de la Covid-19, la société a constaté une provision complémentaire pour dépréciation des stocks s'élevant à 245 milliers d'euros.

La principale incertitude dans toutes les zones géographiques où le groupe opère reste le risque de voir arriver de nouvelles vagues épidémiques. Le groupe reste à ce jour très strict sur le respect du protocole sanitaire avec notamment le port du masque obligatoire sauf pour les postes à pénibilité et isolés et/ou lorsque le port du masque est inopérant.

La deuxième incertitude pour le Groupe, liée à la Covid-19 porte sur l'évolution des politiques entre les Etats et leurs conséquences sur le commerce mondial. La position historique principale du groupe de producteur local pour un marché local reste un atout indéniable dans une mondialisation remise en cause. En Europe, en particulier la production locale est un atout incontestable que reconnaissent nos clients historiques dont l'approvisionnement 'offshore' est désormais source de complexité et de risques sanitaires et économiques aggravés.

Enfin, dans un contexte d'incertitude macro-économique mondiale particulièrement forte, il est de mise de rester prudent et très à l'écoute de nos marchés traditionnels qui subissent des fluctuations toutes aussi subites que violentes. Il faut savoir saisir les opportunités et répondre aux marchés en se montrant agile et réactif.

Tivoly Lauréat du Plan de Relance AERO

Au quatrième trimestre de 2020, TIVOLY a été lauréat du plan de relance AERO mis en place par le gouvernement français. La convention signée en février 2021 avec la BPI France prenant effet au 1^{er} octobre 2020 permet à TIVOLY de disposer de subventions importantes dans le cadre d'un programme de R&D d'une durée de 28 mois (fin le 31/01/2023) sur les matériaux d'avenir dans l'aéronautique.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le 2 janvier 2021 la filiale Tivoly Inc. a obtenu un second prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Ce prêt court sur 5 ans avec un taux d'intérêt annuel de 1%. Sous certaines conditions, ce prêt pourra être abandonné en partie ou en totalité.

S'agissant du PGE (« Prêt Garanti par l'Etat »), TIVOLY a décidé début 2021 de rembourser 5 000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021.

La filiale FFDM-Tivoly a quant à elle décidé de conserver 100% de son PGE de 3600 milliers d'euros, de faire appel au moratoire supplémentaire de 12 mois et de le rembourser à partir de 2022 sur une période de 4 ans.

Aucun autre fait marquant ou évènement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

Principes comptables

Tivoly ayant son siège social en France, doit préparer ses états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) ou aux normes comptables nationales Française (libre choix octroyé par Euronext Growth). Suite au passage sur le marché Euronext Growth, la Société a choisi de maintenir l'établissement de ses états financiers consolidés en normes IFRS comme elle le fait depuis plusieurs années. Les comptes sociaux de Tivoly SA restent quant à eux établis aux normes françaises.

I - Données relatives aux comptes consolidés

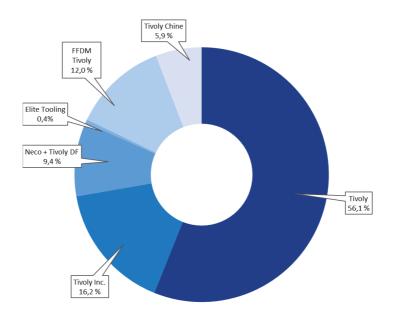
1 - Activité

Le groupe TIVOLY a réalisé sur l'exercice 2020, un chiffre d'affaires consolidé de 68,9 M€, contre 82,9 M€ en 2019 soit une baisse de 16,8%. A taux de change constant, la baisse de chiffre d'affaires sur l'exercice serait de 16,4%. Sans pour autant retrouver le même niveau de chiffre d'affaires qu'en 2019, le dernier trimestre a été marqué par une reprise du niveau d'activité global confirmant la résistance du Groupe face à la crise sanitaire mondiale.

2 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	2020		2019	
	En milliers d'euros	En % du CA	En milliers d'euros	En % du CA
France	35 983	52,19%	40 705	49,11%
Hors France	32 961	47,81%	42 183	50,89%
Total	68 944	100,00%	82 888	100,00%

3 - Contribution au revenu consolidé



4 - Chiffres clés

4.1 - Résultat consolidé

	31/12/2020 En milliers d'€	31/12/2019 En milliers d'€	2020/2019
Revenu	68 944	82 888	-17%
Autres produits	242	315	-23%
Achats consommés	(27 509)	(28 724)	-4%
Autres charges externes	(10 417)	(13 455)	-23%
Impôts et taxes	(959)	(1 231)	-22%
Charges de personnel	(29 006)	(32 469)	-11%
Dotation aux amortissements	(4 840)	(4 501)	+8%
Subventions d'exploitation	3 704	580	+538%
Autres charges et produits de gestion courante	(722)	(378)	+91%
Résultat opérationnel courant	(563)	3 023	-119%
Autres charges et produits opérationnels			
Résultat opérationnel	(563)	3 023	-119%
Résultat financier	(1 161)	(194)	+498%
Résultat avant impôt	(1 724)	2 829	-161%
Impôt sur les bénéfices	31	(867)	-104%
Résultat consolidé	(1 693)	1 962	-186%
Part du Groupe	(1 637)	1 934	-185%
Part des minoritaires	(56)	29	-296%

Le revenu de l'exercice 2020 s'élève à 68 944 milliers d'euros, en retrait de 17% par rapport à l'exercice précédent. Le revenu réalisé par la France et par les filiales chinoises est en augmentation, porté par la forte activité dans le Consumer, tandis que celui des autres sociétés groupe est en retrait, fortement marqué par la crise sanitaire.

Les achats consommés et variation de stocks de produits finis s'élèvent à 27 509 milliers d'euros. Ils sont restés à un niveau proche de celui de 2019 – en retrait de 4% seulement par rapport à l'exercice précédent - dû à un déstockage important dans l'ensemble du Groupe et à des achats de produits négociés en forte augmentation pour servir la clientèle Consumer.

Les autres charges externes s'élèvent à 10 417 milliers d'euros, en retrait de 23% par rapport à l'exercice précédent. La crise sanitaire a fortement freiné les déplacements, les opérations de maintenance et les prestations extérieures.

Les charges d'impôts et de taxes s'élèvent à 959 milliers d'euros. Elles sont en retrait de 22% par rapport à l'exercice précédent, notamment à cause de la réduction des assiettes de calcul principalement chez Tivoly et FFDM-Tivoly.

Les charges de personnel s'élèvent à 29 006 milliers d'euros. Elles sont en retrait de 11% par rapport à l'exercice précédent en raison du chômage partiel ainsi que de réductions d'effectifs liées à la baisse de l'activité industrielle.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 840 milliers d'euros. Elles sont en hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent en raison de nouveaux investissements principalement chez Tivoly.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 3 704 milliers d'euros, contre 580 milliers d'euros en 2019. Elles comprennent notamment l'équivalent de 2 008 milliers de dollars US correspondant au prêt de l'Etat Fédéral Américain transformé en subvention à hauteur de 1 708 milliers dollars US et la subvention de l'Etat du Vermont à hauteur de 300 milliers de dollars US (cf. ci-dessus faits marquants). Elles comprennent également les aides au chômage partiel obtenus chez Tivoly et

Montante en milliere d'euros

FFDM-Tivoly à hauteur de près de 1 500 milliers d'euros et les réductions de charges obtenues par la société espagnole à hauteur de 99 milliers d'euros.

Les autres charges nettes de produits de gestion courante s'élèvent à 722 milliers d'euros, en augmentation de 91% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement due à la dotation à une provision pour un client de notre filiale Mexicaine dont la solvabilité est compromise à ce jour (392 milliers d'euros).

Le résultat opérationnel courant de l'exercice est une perte de 563 milliers d'euros, à comparer à un bénéfice de 3 023 milliers d'euros en 2019.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de 1 161 milliers d'euros, à comparer à une perte de 194 milliers d'euros en 2019. Cette variation est principalement liée à une dégradation des différences de change affectant les sociétés françaises, chinoises et espagnoles ainsi qu'à une provision pour créance financière douteuse comptabilisée dans la société espagnole à hauteur de 195 milliers d'euros.

Le résultat avant impôt de l'exercice est une perte de 1724 milliers d'euros, à comparer à un bénéfice de 2 829 milliers d'euros en 2019.

L'exercice 2020 génère un produit d'impôts de 31 milliers d'euros comparé à une charge d'impôt de 867 milliers d'euros en 2019. Cette variation est essentiellement due au fait d'une part que les subventions s'élevant à 2008 milliers de dollars US chez Tivoly Inc ne sont pas soumises à l'impôt fédéral américain, et d'autre part, que l'une des filiales du groupe, habituellement bénéficiaire, génère en 2020 un produit d'impôt différé lié à son résultat fiscal déficitaire.

Le résultat après impôt de l'exercice est une perte de 1 693 milliers d'euros, à comparer à un bénéfice de 1 962 milliers d'euros en 2019.

4.2 - Bilan consolidé

4.2.1 - Actif consolidé

	<u>Montants en milliers d'euros</u>					
ACTIF	31/12/2020 Montants nets	31/12/2019 Montants nets	2020/2019			
Ecart d'acquisition	5 232	5 241	0%			
Immobilisations incorporelles	2 752	3 316	-17%			
Immobilisations corporelles	17 549	20 398	-14%			
Immobilisations financières	1 039	1 061	-2%			
Impôt différé actif	2 662	2 531	5%			
Total actif non courant	29 233	32 547	-10%			
Stocks	23 950	28 005	-14%			
Clients et autres créances	18 204	17 784	2%			
Disponibilités & Dérivés	22 188	7 362	201%			
Total actif courant	64 342	53 151	21%			
TOTAL ACTIF	93 575	85 698	9%			

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 232 milliers d'euros, en ligne avec l'exercice précédent à 5 241 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 752 milliers d'euros, contre 3 316 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 17%.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 17 549 milliers d'euros, contre 20 398 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 14%. Des acquisitions d'immobilisations à hauteur de 1436 milliers d'euros ont été enregistrées sur l'exercice. En outre, de nouvelles immobilisations à hauteur de 293 milliers d'euros ont été enregistrées au titre des droits d'utilisation IFRS 16.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 039 milliers d'euros, contre 1 061 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 2%.

L'actif non courant s'élève à 29 233 milliers d'euros, contre 32 547 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une baisse de 10%.

Les stocks s'élèvent à 23 950 milliers d'euros, contre 28 005 milliers d'euros au 31 décembre 2019. La forte activité dans le consumer qui a perduré pendant tout l'exercice et continue encore, a engendré un déstockage massif.

4.2.2 - Passif consolidé

Montants en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2020 Montants nets	31/12/2019 Montants nets	2020/2019
Capitaux propres, part du groupe	31 246	34 002	-8%
Intérêts Minoritaires	296	392	-24%
Capitaux propres avant répartition	31 542	34 394	-8%
Provisions pour risques et charges non courant et passifs d'impôts différés	4 193	4 936	-15%
Dettes financières à long terme	23 866	16 166	48%
Total Passif non courant	28 059	21 102	33%
Provisions pour risques et charges courant	20	0	0%
Dettes financières Partie à court terme	11 986	7 144	68%
Mobilisation de créances commerciales	0	2 508	-100%
Fournisseurs et autres créditeurs	21 970	20 551	7%
Total Passif courant	33 975	30 203	12%
TOTAL PASSIF	93 575	85 698	9%

Les capitaux propres avant répartition d'élèvent à 31 542 milliers d'euros en diminution de 8% par rapport à 2019.

Les provisions pour risques et charges non courantes et passifs d'impôts différés s'élèvent à 4 193 milliers d'euros contre 4 936 milliers d'euros à fin 2019, soit une diminution de 15%. Ceci est essentiellement lié à la réduction de la base d'impôts différés passifs de l'une des filiales du groupe, déficitaire en 2020.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 23 866 milliers d'euros en hausse de 48% par rapport à fin 2019. Cette variation s'explique essentiellement par l'obtention des prêts dans le cadre de la crise sanitaire (cf. faits marquants et événements post-clôture en début de rapport).

Les dettes financières à court terme s'élèvent à 11 986 milliers d'euros contre 7 144 milliers d'euros à fin 2019, soit une augmentation de 68% liée aux prêts obtenus dans le cadre de la crise sanitaire (cf. faits marquants et événements post-clôture en début de rapport).

Les mobilisations de créances commerciales qui s'élevaient à 2 508 milliers d'euros à fin 2019 n'existent plus à fin 2020.

Le poste fournisseurs et autres créditeurs s'élève à 21 970 milliers d'euros contre 20 551 milliers d'euros à fin 2019, soit une augmentation de 7%.

4.2.3 - Structure financière du groupe

La situation nette consolidée s'établit à 31 542 milliers d'euros, à comparer à 34 394 milliers d'euros en 2019. La part du groupe est portée de 34 002 milliers d'euros au 31 décembre 2019, à 31 246 milliers d'euros en 2020.

La diminution de la situation nette consolidée, part du groupe, de 2 756 milliers d'euros, est principalement constituée du résultat net (part du groupe) de -1 637 milliers d'euros, de la variation des écarts de conversion pour -526 milliers d'euros et de la distribution de dividendes pour 663 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2020	2019	Variation	Variation
Emprunts et dettes financière - Part à plus d'un an	23 866	16 166	47,63%	7 700
Emprunts et dettes financière - Part à moins d'un an	11 986	7 144	67,77%	4 842
Dettes financières moyen et long terme	35 852	23 310	53,81%	12 542
Mobilisation de créances commerciales	0	2 508	-100,00%	-2 508
Dettes financières court terme	0	2 508	-100,00%	-2 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 157	7 297	203,66%	14 861
Dettes financières nettes	13 695	18 521	-26,06%	-4 826

La baisse significative de la dette nette de 18 521 milliers d'euros à 13 695 milliers d'euros s'explique notamment par :

L'augmentation des dettes financières est liée à l'obtention des PGE et d'autres prêts de soutien par les sociétés du Groupe (cf. faits marquants en début de rapport).

5 - Effectif groupe

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly	Total	Total
							Tools /		
							Tivelon	2020	2019
Cadres et représentants	53	30	12	5	1	2	9	112	116
Agents de maîtrise et techniciens	21	39	20	0	0	0	0	80	92
Employés et ouvriers	138	66	86	80	5	2	36	413	459
Total effectifs rémunérés (a)	212	135	118	85	6	4	45	605	667
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.									
Intérimaires	8	0	0	0	0	0	64	72	64

Hors intérimaires, hors longues maladies et congés spéciaux

6 - Données relatives aux filiales détenues directement

Neco

Neco est l'un des principaux fabricants d'outils coupants en Espagne. Neco commercialise ses produits sur les marchés Professionnel et Industriel. La participation indirecte de Tivoly dans Neco par l'intermédiaire de CFE est de 99,73 %. Neco détient une société de distribution au Mexique (Tivoly DF).

⁻ l'obtention des subventions chez Tivoly, Inc. - au total 2 008 milliers de dollars US – tel qu'indiqué dans les faits marquants en début de rapport ;

⁻ le déstockage net au niveau du Groupe.

Résultats 2020

Le chiffre d'affaires de Neco s'est élevé à 7 576 milliers d'euros, contre 9 424 milliers d'euros en 2019, en baisse de 19.6 %.

Le résultat courant avant impôt est en baisse passant de -95 milliers d'euros en 2019 à -2000 milliers d'euros en 2020. Le résultat net s'établit à -2 244 milliers d'euros en 2020 contre 22 milliers d'euros en 2019.

Tivoly Inc.

Tivoly Inc. est l'un des principaux fabricants de tarauds HSS en Amérique du Nord. La société distribue ses produits sur le marché industriel. Elle est détenue à 100 % par Tivoly.

Résultats 2020

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 676 milliers de dollars US en 2020 contre 18 613 milliers de dollars US en 2019 soit une baisse de 31,9 %.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 1 072 milliers de dollars US contre 507 milliers de dollars US en 2019.

Le résultat net de 2020 s'établit à 1 247 milliers de dollars US, contre 360 milliers de dollars US en 2019.

Elite Tooling Ltd

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd, fabricant anglais d'outils coupants haute performance.

Résultats 2020

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'établit à 263 milliers de livres contre 538 milliers de livres en 2019, soit une diminution de 51,1 %. Le résultat net s'élève à -79 milliers de livres contre 22 milliers de livres en 2019.

Tivoly Chine

Tivoly détient 88,9956 % de Tivelon Hong Kong, société Holding détenant depuis décembre 2012 : Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, puis, les sociétés créées fin 2017 Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Ces sociétés détenues par Tivelon Hong Kong fabriquent et commercialisent des outils coupants.

Résultats 2020

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 hors Groupe réalisé par les sociétés chinoises s'est élevé à 4037 milliers d'euros contre 3 202 milliers d'euros en 2019 soit une augmentation de 26 %. La contribution des sociétés chinoises au résultat consolidé 2020 part du groupe s'élève à -235

milliers d'euros, contre 51 milliers d'euros en 2019.

FFDM Tivolv

FFDM Tivoly est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de fraises et outils coupants carbure monobloc, d'outils pneumatiques et électriques, de forets d'implantologie et de fraises dentaires et d'instruments endodontiques. Elle est détenue à 98.81% par Tivoly.

Résultats 2020

FFDM Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires de 8 373 milliers d'euros en 2020 contre 14 829 milliers d'euros pour 2019 soit une diminution de 43.5 %.

Le résultat net de l'exercice 2020 s'élève à -1 595 milliers d'euros contre 424 milliers d'euros en 2019.

II - Données relatives à la société mère

Tivoly (France) est la société mère au niveau de laquelle le Groupe est consolidé. Elle conçoit, fabrique et commercialise des outils coupants, produits et services associés pour les marchés Consumer et Industrie.

1 - Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence sur la lecture des états financiers.

2 - Résultat de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires (selon les normes françaises) de 44 358 milliers d'euros, en baisse par rapport à celui de 2019 (44 885 milliers d'euros). Le revenu 2020 (chiffre d'affaires diminué des coopérations commerciales et des escomptes) est de 39 852 milliers d'euros, contre 41 122 milliers d'euros en 2019. Le résultat d'exploitation s'élève à 2 987 milliers d'euros, contre 2 626 milliers d'euros en 2019. Le résultat financier passe de +626 milliers d'euros en 2019 à -235 milliers d'euros en 2020. Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de Tivoly s'établit à 1 705 milliers d'euros, contre 2 817 milliers d'euros en 2019.

2.1 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé et donc réintégré aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5,54 quater et 223 quinquies du code général des impôts, autres que les loyers réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société soit 43 milliers d'euros.

3 - Informations sur les délais de paiement

3.1 - Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2020	Tranche de retard de paiement				
Valeurs en K€	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total des factures concernées	371,37	204,02	4,96	5,33	157,06
Nombre de factures concernées	466	153	27	15	271
Pourcentage du montant des achats de l'exercice	1,16%	0,64%	0,02%	0,02%	0,49%

Au 31 décembre 2019	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total des factures concernées	731,66	583,75	0,55	0,79	146,57
Nombre de factures concernées	338				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2,31%	1,84%	0,00%	0,00%	0,46%

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond essentiellement à des factures qui doivent faire l'objet de déduction ou à des factures pour lesquelles les marchandises ne sont pas intégralement reçues ou reçues mais non conformes à la commande.

3.2 - Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2020	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	274,90	-56,06	21,67	28,31	280,98
Nombre de factures concernées	2 560				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,62%	-0,13%	0,05%	0,06%	0,63%

Au 31 décembre 2019	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	29,17	-5,65	58,59	7,74	-31,52
Nombre de factures concernées	3 091				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,06%	-0,01%	0,13%	0,02%	-0,07%

4 - Perspectives

Fort d'un business model résilient porté par ses deux marchés complémentaires «Industry» et «Consumer» TIVOLY reste confiant dans sa capacité à dérouler son plan de développement.

Les tendances des marchés en 2021 sont semblables à celles de fin 2020, avec un secteur bricolage très fort, des améliorations sur les marches industriels et de nouvelles perspectives dans l'aéronautique.

5 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020

Il sera proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à 1 705 000.82 euros, auquel s'ajoute un report à nouveau de 4 245.00 euros de la manière suivante :

La somme de 609 394.50 euros au titre de dividendes et le solde soit la somme de 1 099 851,32 euros au poste « autres réserves », soit un dividende brut par action de 0.55€.

6 - Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Situation financière en fin d'exercice					
A.Capital social	11 080	11 080	11 080	11 080	11 080
B.Nombre d'actions émises	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 107 990
Résultat global des opérations effectives					
A.Chiffre d'affaires hors taxes	45 817	45 706	44 107	44 885	44 358
B.Résultat avant impôts, amortissements & provisions	3 714	4 746	4 317	4 112	4 182
C.Impôt sur les bénéfices	692	1 039	639	536	737
D.Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	2 482	2 751	2 878	2 817	1 705
E.Montant des bénéfices distribués (a)	554	665	665	665	609
Résultat des opérations réduit à une seule action					
A.Résultat après impôts et participation, mais avant					
amortissements et provisions	2,59	3,16	3,26	3,22	2,98
B.Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	2,24	2,48	2,60	2,54	1,54
C.Dividende versé à chaque action (a)	0,50	0,60	0,60	0,60	0,55
Personnel					
A.Nombre de salariés (b)	216	213	219	220	212
B.Montant de la masse salariale, charges incluses	11 289	11 358	11 721	11 743	10 477

⁽a) Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 21 mai 2021

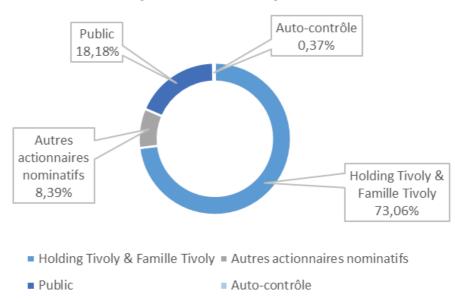
7 - Participation des salariés

Au titre de l'exercice 2020, il a été attribué aux salariés de la Société la somme de 148 milliers d'euros au titre de participation aux résultats (12 milliers d'euros avaient été attribués au titre de 2019).

⁽b) Voir annexe comptes sociaux paragraphe 14 des notes

8 - Répartition du capital au 31 décembre 2020

Répartition du capital



9 - Actions d'auto contrôle

A la clôture de l'exercice, la Société possède 4 098 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité en cours avec la société de bourse Gilbert Dupont pour un montant de 67 milliers d'euros. Au 31 décembre 2019, 4 891 actions figuraient dans les comptes de la Société au titre de ce contrat.

10 - Actionnariat salarié

A notre connaissance, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société, est inférieure à 3 %.

11 - Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, dont ils rendent compte dans leur rapport spécial.

12 - Recherche et développement

La Société concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de produits existants. Pour la partie industrie, la R&D est concentrée sur les usinages des matériaux aéronautiques et sur la qualité géométrique des trous percés. Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Au quatrième trimestre 2020, TIVOLY a été lauréat du plan de relance AERO mis en place par le gouvernement français. Cf. Evènements et faits marquants en début de rapport.

III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 - Dispositif général du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Tivoly et de ses filiales (le Groupe) qui s'appuie sur le cadre de référence concernant les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'AMF le 22 juillet 2010, vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Parallèlement, des missions d'audit ou revue limitée sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly. A partir de l'exercice 2021, suite au transfert de la cotation de Tivoly sur Euronext Growth, seul un audit annuel sera réalisé dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2 - Organisation et acteurs

Le groupe Tivoly est organisé autour de la société mère Tivoly située en France et de filiales situées en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Chine et au Mexique (par l'intermédiaire de Neco). Chaque entité assure la distribution de sa propre production. A la tête de chaque filiale, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale de Tivoly. La direction générale de chaque filiale organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation en liaison avec la direction financière de Tivoly.

3 - Activités de contrôle

3.1 - Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des réglementations et respect des règles internes de pouvoirs et de responsabilités) est assuré par la présence d'au moins un des administrateurs de Tivoly aux conseils d'administration des filiales.

Le conseil d'administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement). Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

3.2 - Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires sont accessibles par tout le personnel de la Société sur le site intranet de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise. Elles sont régulièrement mises à jour.

4 - Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le comité exécutif Groupe lors de ses revues mensuelles.

5 - Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer le respect des normes et principes comptables en application, le contrôle de la production des éléments financiers, la fiabilité des remontées d'information financière élaborée par les filiales et son traitement centralisé par le Groupe et la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

6 - Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction financière du Groupe et le comité d'audit et risques. Il est à noter que le comité d'audit et des risques, encore actif en 2020, cesse d'exister à partir de 2021 en conséquence du transfert de la cotation de TIVOLY d'Euronext Paris vers Euronext Growth (cf. événements post-clôture en début de rapport). Une commission Stratégie et Finances verra le jour en 2021 et sera susceptible de couvrir des questions de contrôle interne comptable et financier. La comptabilité de chaque filiale est tenue localement par un ou des comptables dédiés.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes tels que les processus budgétaire, de reporting et système d'information intégré (ERP).

7 - Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Tivoly, les systèmes informatiques sont centralisés pour Tivoly, Neco, les sociétés chinoises et Elite Tooling Ltd (GB) dans un outil intégré. Ces entités partagent un référentiel commun contribuant à fiabiliser les flux notamment plan et structure de comptes communs. A terme, toutes les sociétés du Groupe seront intégrées dans cet outil informatique. La consolidation des comptes est centralisée sur un logiciel dédié à partir de la société mère.

8 - Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Des dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques et les limiter au niveau opérationnel (procédures de revues notamment) et sont complétés par une analyse des résultats mensuels au niveau de la direction.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées issues de la consolidation des comptes.

9 - Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et des actions de revues internes.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes, et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du Groupe les plus importantes sont vérifiés au minimum deux fois par an par des auditeurs locaux. A partir de l'exercice 2021, suite au transfert de la cotation de Tivoly sur Euronext Growth, les comptes des

sociétés du Groupe les plus importantes, seront vérifiés qu'une seule fois par an par des auditeurs locaux.

Les cabinets Kpmg Audit et BBM Groupe assurent le commissariat aux comptes de Tivoly. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne.

10 - Communication financière et comptable

Tivoly applique les réglementations et recommandations de l'AMF. La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales en vue de la collecte des informations financières nécessaires aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données avant leur publication.

IV - Déclaration de performance extra-financière

L'entreprise a procédé conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

1 - Modèle d'affaires



2 - Facteurs de risques

Dans le cadre de la gestion des risques, le groupe a mis en place une cartographie des risques au niveau de Tivoly, Neco et Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé. Le groupe entend garder cette cartographie des risques comme confidentielle pour des raisons évidentes d'efficacité et de sécurité.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques procède au cours de ses réunions à l'examen de sujet pouvant entrer dans la gestion des risques.

La revue en 2020 de cette cartographie, pour les sociétés ci-dessus, n'a pas relevé de risque classé dans la catégorie « Elevé ».

2.1 - Risques juridiques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment. Au niveau de Tivoly, un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, anti-intrusion, de détection et de protection) ont été mis en œuvre. Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.

Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés régulièrement par des inscriptions communautaires ou internationales. Des brevets sont également déposés.

Il n'existe pas au 31 décembre 2020, à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

2.2 - Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sites français du Groupe, des contrôles et vérifications périodiques réglementaires sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne les appareils de levage, de manutention, les installations électriques et les équipements sous pression. D'autres entreprises avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance interviennent pour le contrôle et l'entretien des groupe-froids, des chaudières, des engins de manutention, des extincteurs mobiles et RIA (robinets d'incendie armés).

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions de maintenance préventives ou correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

2.3 - Risques de crédit/contrepartie

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grand-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le risque sur les clients de Tivoly, FFDM Tivoly et Neco, est couvert par un assureur crédit. Concernant Tivoly, au cas où la Société serait amenée à dépasser l'en-cours autorisé par l'assureur, et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière, soit individuellement, soit en comité de crédit. Les retards de règlement clients font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale. A fin décembre 2020, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance-crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global.

Le Groupe s'appuie sur des procédures d'audit interne pour limiter ses risques lors du choix de nouveaux fournisseurs et sur des procédures de suivi des fournisseurs stratégiques.

2.4 - Risques opérationnels

2.4.1 - Risque lié à l'activité

Le large positionnement du Groupe Tivoly sur le marché de l'outil coupant et son savoir-faire de fabricant le préservent du risque de perte rapide de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses bases industrielles internationales pour développer ses marchés dans le monde. La stratégie commerciale consiste à mettre en avant une offre la plus complète possible (produits et services).

2.4.2 - Risque sur les matières premières

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base et reflète le coût réel d'achat de matière première inclus dans les différents aciers. Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.

Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces variations de cours. La direction générale de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

2.4.3 - Risque informatique

Tivoly dispose d'un ERP commun aux sociétés Tivoly, Neco, Tivelon, Tivoly Tools et Elite Tooling. Cet outil devrait concerner, à terme, les autres sociétés du Groupe. Les données informatiques du Groupe intégrées dans ce process sont protégées et sauvegardées par l'intermédiaire d'une société d'infogérance reconnue.

Tivoly utilise pour d'autres besoins des matériels informatiques hébergés dans une salle sécurisée, qui sont aussi couverts par des procédures de sauvegarde de données.

2.5 - Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité sur instruments financiers sont décrits en note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.6 - Risque d'évasion fiscale

Le risque d'évasion fiscale n'est pas significatif pour le groupe, compte tenu de son organisation juridique avec des filiales qui sont autonomes fiscalement et comptablement.

Tivoly ne fait aucune transaction avec les pays figurant sur la "liste noire" des territoires non coopératifs, mentionnés dans le tableau de l'article 1 (2°) de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, et ne détient pas de filiale située dans l'un de ces paradis fiscaux. De plus, le risque de fraude à TVA est également faible compte tenu des flux qui existent entre le groupe et du contrôle interne effectué sur ces flux.

2.7 - Risques sociaux et environnementaux

Les risques sociaux tels que :

- risques liés à la sécurité au travail,
- risques de discrimination et/ou de non-respect de la parité homme-femme, sont détaillés dans les informations sociales.

Les risques environnementaux tels que :

- risques liés au changement climatique,
- risque de non-respect du cadre législatif en matière d'environnement,

sont, quant à eux, détaillés dans le paragraphe information environnementale.

Des indicateurs de performance pertinents vont être mis à l'étude dans la perspective de pouvoir mesurer, sur une durée significative, les résultats de ces différentes politiques extra-financières.

3 - Informations sociales

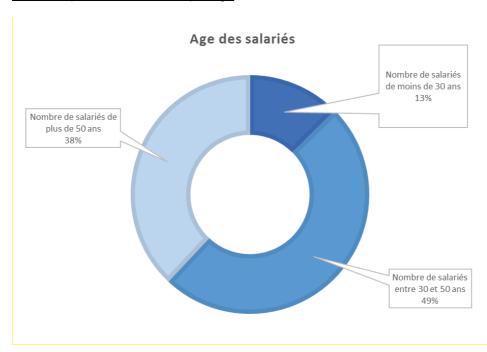
3.1 - **Emploi**

Au 31 décembre 2020, le Groupe Tivoly comptait 605 collaborateurs (hors intérimaires).

3.1.1 - Répartition de l'effectif par genre

	2020	2019
Nombre de salariés homme	73%	74%
Nombre de salariés femme	27%	26%
3.1.2 - Répartition de l'effectif par zone géographique		
	2020	2019
Nombre de salariés en Europe	72%	72%
Nombre de salariés aux Etats-Unis, Mexique	20%	22%
Nombre de salariés en Asie	8%	7%

3.1.3 - Répartition de l'effectif par âge



3.1.4 - Embauches et licenciements

	2020	2019
Nombre de recrutements CDI	8	37
Nombre de recrutements CDD	24	37
Nombre de départs (hors licenciements)	76	71
Nombre de licenciements	18	5

3.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La réalisation et l'analyse d'un rapport annuel de situation comparée ont été effectuées chez Tivoly, et deux réunions entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales ont eu lieu sur le résultat de ces analyses et les actions envisagées. Suivi de l'index et publication de l'égalité femme/homme.

Chez FFDM : Suivi de l'index et publication de l'égalité femme/homme. Evolution d'1 point entre l'index de 2020 et celui de 2021 valeur de l'index 85/100

3.1.6 Accord d'intéressement

Au niveau de Tivoly, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, d'amélioration du taux d'accidents de travail, du taux de service et de productivité, a été renégocié en 2020. Afin de faire bénéficier chaque salarié de la performance de l'entreprise, il prévoit une distribution égalitaire des sommes dégagées avec pondération du présentéisme.

Chez FFDM, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, d'arrêts de travail consécutifs à un accident de travail, de polyvalence et de productivité a été renégocié en 2019. Il prévoit une distribution par moitié au prorata du salaire de base brut de l'exercice considéré, et pour moitié proportionnelle au temps de présence au cours de l'exercice considéré.

3.2 - Organisation du travail

Le Groupe Tivoly s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 19 au 31 décembre 2020, il était de 15 en 2019.

3.2.1 Absentéisme

	2020	2019
Nombre de jours d'absence	7 816	7 824
dont absences dues à des accidents de travail ou trajets	911	1 185

Dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité.

3.3 - Relations sociales

3.3.1 - Représentation du personnel

En Espagne, des élections professionnelles ont été organisées en 2019 (tous les 4 ans) et ont renouvelé les instances représentatives du personnel.

Les lois espagnoles s'appliquent chez Neco, Ces lois sont une transposition de la normative Européenne.

En plus Neco est obligé d'appliquer la Convention Départemental de l'Industrie Métallurgique de Bizkaia.

En France les dernières élections ont eu lieu en décembre 2018 pour la mise en place du Comité Social et Economique qui a remplacé CE/DP/CHSCT et Comité Central d'Entreprise. Les membres du CSE sont élus pour 4 ans. En 2021, des réunions ont eu lieu tous les 2 mois, abordant les sujets sociaux et sécurité.

Aux Etats-Unis, les employés de production sont représentés par l'International Association of Machinists and Aerospace Workers (Lodge Border 1829 District n°4). Tivoly Inc devra renégocier son contrat avec l'IAM en 2021.

Le reste de l'entreprise est managé dans le cadre légal des salariés non syndiqués avec une relation directe avec le management.

Les lois fédérales et de l'Etat du Vermont ainsi que les « Executive Order » du gouverneur du Vermont s'appliquent à l'ensemble du personnel et couvrent, comme en France les droits et devoirs des employés et employeur, la non-discrimination, le salaire minimum et la responsabilité des salariés.

En Chine, toutes les entreprises de plus de 25 salariés sont tenues de disposer d'instances de représentation ou unions syndicales. Cette union syndicale existe au sein des entreprises chinoises du Groupe.

3.3.2 Santé et sécurité

Des comités de santé et sécurité existent en France, Espagne et Etats-Unis. Ils se réunissent selon un rythme et des règles propres à chaque pays. Pour Tivoly, un plan d'action a été mis en place visant à la diminution des risques et des accidents du travail au travers du CSE.

3.3.3 Accidents du travail

	2020	2019
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt *	17	17

^{*} Concerne les sociétés européennes du groupe

Des procédures sont en place au niveau du Groupe afin de fiabiliser les informations collectées auprès de toutes les filiales.

3.3.4 Travailleurs handicapés

Le groupe reste attentif à promouvoir la diversité et à toute mesure favorable aux personnes handicapées, en France comme à l'étranger.

Un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées sont prises telles que :

- emploi de personnel handicapé (le quota obligatoire de 6% est dépassé en 2020 7.3% chez Tivoly).
- aménagements extérieur et intérieur spécifiques afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite tel qu'un siège ascenseur pour escalier ou une rampe d'accès mobile,
- des places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite,
- nous faisons également travailler régulièrement des ESAT et des GEDHIF pour des travaux de conditionnement et d'entretien des espaces verts.
- Tivoly Inc dispose d'un ascenseur/monte-charges réservé à la maintenance des machines. Une exception a été faite pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les employés bénéficient de « Family & Medical Leave of absence » qui permettent, sous certains critères, de s'absenter entre 12 et 26 semaines pour s'occuper d'un proche ou pour des raisons de sante personnelles.
- Chez Neco, la loi Espagnole oblige les entreprises qui ont plus de 50 employés de réserver des postes de travail pour des personnes handicapés (2% du total des employés). Tous les ans, Neco informe le Gouvernement Basque du nom de personnes handicapées. De plus, la société collabore avec des sociétés d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées (nettoyage locaux, entretien espaces verts).

	2020	2019
Nombre de salariés handicapés	23	18
Montant payé aux E.S.A.T (en milliers d'euros)	39	119

3.4 - Formation

La gestion des formations au sein du Groupe Tivoly est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

	2020	2019
Nombre d'heures de formation	8 137	17 773

Un référentiel de compétences visant à renforcer la gestion des ressources humaines a été élaboré au niveau de Tivoly et de Neco afin d'expliciter les compétences techniques et transversales nécessaires dans les différents métiers de la société.

La formation et la stabilité de l'effectif sont des éléments centraux de la politique RH des entreprises chinoises du Groupe. Un plan de formation très détaillé a été mis en place par le département RH aidé de consultants européens.

	2020	2019
Stagiaires	23	42
Apprentis des écoles	5	19

4 - Informations environnementales

4.1 - Politique générale en matière environnementale

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe Tivoly aux risques environnementaux est limitée et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident majeur de pollution.

Tivoly est certifié ISO 9001 – 2015 depuis février 2018.

Le site du Nant Varin (France), qui dispose d'un réseau d'eau industrielle, est concerné par la campagne nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Par ailleurs, l'ensemble des émissions dans l'air et dans l'eau fait l'objet d'une auto surveillance prescrite par l'administration et est inférieur aux seuils fixés par l'obligation de déclaration des émissions polluantes. Par ailleurs, une démarche qualité afin d'obtenir la certification ISO 14001-2015, est amorcée depuis 2020 avec un objectif de certification courant 2022.

FFDM Tivoly est certifiée ISO 9001 – 2015, NF ISO 13485 version 2016 et ISO 13485 version 2016. Ce site industriel maîtrise ses émissions dans l'air et dans l'eau en faisant appel à un prestataire de récupération des eaux qui sont traitées pour destruction et en ayant équipé le site de systèmes de filtration des poussières et de système de condensation des huiles.

Tivoly Inc, est certifiée ISO 9001- 2015 et ISO 14001 - 2015. Elle respecte la règlementation fédérale et de l'Etat du Vermont.

Neco, société espagnole, est certifiée ISO 9001 – 2015. Un audit de renouvellement a été effectué en Juillet 2018.

Le système de gestion environnementale de Neco respecte également les procédures de certification ISO 14000.

Le site d'Elorrio est un site à risque environnemental faible.

Sur les sites chinois, tous les rejets d'huile ou d'air sont filtrés et contrôlés. Les sociétés pratiquent la règle des 5S dans les ateliers. Plus généralement, elles se conforment aux règles du Groupe en matière d'environnement. Les sociétés chinoises Tivelon Tool Packaging Manufacturing, Tivoly Tool et Tivelon Trading sont certifiées ISO 9001 :2015.

4.1.1 - Gestion des déchets

Les sociétés françaises et espagnoles poursuivent leurs actions de réduction et de revalorisation des déchets (Tri et revalorisation des plastiques et des cartons, réutilisation des caisses supprimant ainsi la production des déchets de bois de la plateforme logistique, collecte et revalorisation des boues d'usinage).

Neco est un adhérent d'ECOEMBES, organisation qui s'occupe de la récupération des emballages au niveau Espagne.

Tivoy Inc recycle ses boues d'usinage, ainsi que la matière première non utilisées (copeaux, produit obsolète).

4.1.2 Utilisation des ressources

_			
ᆮ	~	٠	

	2020	2019
Consommation d'eau (en m3)	20 873	26 525
Energie	2020	2019
	2020	2019
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	13 636	16 935
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	2 883	4 051

<u>5 - Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales</u> et environnementales de son activité

5.1 - Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit

Le Groupe s'appuie, pour limiter les impacts liés aux effets du changement climatique, sur un processus de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone s'articulant dans un premier temps autour des axes transports et énergie (limitations des transports de marchandises par avions, choix de véhicules de fonction moins polluants, énergie électrique du siège social issue d'ouvrages de production d'hydroélectricité certifiée 100 % renouvelable).

Tivoly s'inscrit également dans une démarche d'éco-conception pour ses produits fabriqués avec un souci systématique de réduction des packagings à la source et en utilisant, quand cela est possible, des matériaux recyclés et recyclables pour les produits et les conditionnements.

Dans ce cadre, la Société poursuit ses recherches de solutions pour réduire la consommation énergétique.

La qualité et la résistance des produits du groupe participent également à la préservation des ressources : certains outils techniques conçus et fabriqués par le groupe permettent de consommer à l'usage beaucoup moins d'énergie électrique que des produits standards.

Les sites industriels du groupe sont tous à risque environnemental faible. Chaque société du groupe est autonome dans la gestion de sa politique environnementale tout en respectant les règles légales en vigueur dans chaque état.

Le responsable environnement / sécurité de Tivoly gère la politique environnementale de la Société. A ce titre, il initie les projets ayant un impact environnemental, comme la réduction et la revalorisation des déchets d'industrie et l'analyse permanente des rejets industriels par des organismes compétents.

5.2 - Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités

Tivoly a souscrit aux exigences SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), organisme de certification lié aux questions éthiques et environnementales.

La sélection des fournisseurs s'effectue sur la base de critères éthiques et de respect de l'environnement.

Les indicateurs suivis dans le cadre du rapport annuel égalité hommes/femmes et du plan de formation annuel présentés au CSE montrent que, tant sur le point des promotions que des formations, il n'apparait pas de discriminations dans les carrières par rapport au genre ou à l'origine ethnique de nos salariés. Quant aux recrutements, le service RH mène ses recherches de candidatures sur la base des compétences, du savoir être et de la motivation des candidats au poste à pourvoir sans tenir compte du genre ou des origines ethniques de ceux-ci.

5.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Le groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe ainsi au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

5.4 Loyauté des pratiques

Notre Société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité en s'attachant à respecter ces valeurs. Les pratiques de corruption ou toutes autres pratiques illicites sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe. Bien que la loi SAPIN II ne soit pas applicable au groupe Tivoly, le groupe a entamé un certain nombre de démarches visant à mettre en place un dispositif de lutte anticorruption (signature avec nos principaux fournisseurs d'un code de conduite, adresse mail crée pour que d'éventuels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer).

Rapport de gestion

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique ou qu'elle commercialise.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes directions des sociétés du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Fait à Tours en Savoie, le 19 mars 2021 Le président du conseil d'administration

Rapport de gestion

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2020



D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise

I - Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1 - Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé depuis l'assemblée générale 2019 de dix membres nommés pour une durée de trois ans, renouvelables sans limitation, qui doivent posséder au moins 50 actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du 18 décembre 2020. La direction générale du Groupe est assurée par le président du conseil d'administration.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	Président Directeur Général	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Martine Clément	Administrateur	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Isabelle Duranthon	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Erick Fouque	Administrateur	17/05/2019	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Dorothée Gallois-Cochet	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Paul Kempf	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Michelle Lain	Administrateur	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Daniel Magyar	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Marc Tivoly	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Holding Tivoly représentée par Edouard Tivoly	Administrateur	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)

2 - Application du principe instaurant progressivement une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

En application de l'article L.225-18-1 du Code de commerce, la proportion des femmes au sein du conseil d'administration est de 40 % à l'issue de l'assemblée générale 2020.

3 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

3.1 - Activité du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini lors de la dernière réunion du conseil de chaque exercice, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La réunion doit être d'une durée suffisante pour délibérer utilement de l'ordre du jour. Elle peut, selon l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration, se tenir au moyen de tout procédé autorisé par la loi dont la visioconférence ou la télécommunication (par ex. la conférence téléphonique). Il en sera fait état dans le compte rendu.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés disposant d'un droit de vote, un membre disposant de sa propre voix et au plus de celle d'un autre membre du conseil d'administration ; la voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Les convocations sont faites par simples lettres, par lettres recommandées, par télécopies, par courriels ou par tout autre moyen approprié, selon l'opportunité. Toutefois, et sauf décision contraire du conseil d'administration, les réunions ont lieu au siège social, sans convocation spéciale, au jour et heure préalablement arrêté par le président du conseil d'administration et dûment notifiés à chacun de ses membres.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués aux séances du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels. A partir de l'exercice 2021, et suite au passage sur le marché Euronext Growth, l'intervention des commissaires aux comptes devient facultative pour l'établissement de la situation comptable semestrielle.

3.2 - Les comités spécialisés

Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration était composé de trois comités spécialisés dont les rôles ont eu pour vocation de l'assister dans ses missions :

Comité stratégique

Aucune réunion ne s'est tenue au cours de l'exercice 2020.

Comité d'audit et risques

Au cours de l'exercice 2020, le comité d'audit et risques s'est réuni à deux reprises. Les commissaires aux comptes ont été présents aux réunions du comité chargé d'examiner les comptes annuels et semestriels. Lors de ces réunions, ils ont présenté leurs commentaires sur les comptes, respectivement les 12 mars et 4 septembre 2020.

Comité des nominations et rémunérations

Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020, le 10 septembre 2020.

Suite au transfert de la cotation de la Société, d'Euronext Paris sur Euronext Growth, ces trois comités sont supprimés. Ils sont remplacés à partir de 2021 par deux commissions ad hoc, présidées par le président du conseil d'administration : la commission Stratégie et Finances et la commission Ressources Humaines.

II - Gouvernance

1 - Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration et autres mandataires sociaux

1.1 - Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2020

Président du conseil d'administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Directeur général		Tivoly
Membre du comité de direction et directeu	ur général	Holding Tivoly
Membre du board		Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Sole director		Tivelon Company Limited (Hong Kong)
Président		Tivelon Tool Packaging Shanghai (Chine)
Président		Tivelon Trading Shanghai (Chine)
Président		Tivoly Tool Changshu (Chine)
Président		Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)
Président et directeur général		FFDM Tivoly
Gérant		Gaya
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Martine Clément	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Président directeur général		CMGM/SOFITECH
Gérant		VIC (société de conseil)
Administrateur honoraire		Crédit Coopératif SA
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Isabelle Duranthon	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Erick Fouque	17/05/2019	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Président		Beauval
Administrateur		Espace Emeraude
Administrateur		Espace Phi
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Dorothée Gallois-Cochet	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
		· · · · ·
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Paul Kempf	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Michelle Lain	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Daniel Magyar	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
		,
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Président directeur général		G. Magyar SA
Gérant		G.Magyar Gmbh (Allemagne) abo Magyar Gmbh (Allemagne)
Gérant		

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Marc Tivoly 18/05/2018		2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Membre du comité de direction et directe	ur général	Holding Tivoly
CEO et Chairman of the board		Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du conseil d'administration		Neco (Espagne)
Gérant		Cléopâtre

1.2 - Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2020

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Holding Tivoly représentée par	18/05/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Edouard Tivoly		
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés
Membre du comité de direction et préside	ent	Holding Tivoly
Administrateur		FFDM Tivoly
Administrateur		Elite Tooling Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur		Neco (Espagne)
Membre du board		Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du conseil de surveillance		Tivoly Tool Changshu (Chine)
Membre du conseil de surveillance		Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)
Membre du conseil de surveillance		Tivelon Trading Shanghai (Chine)
Membre du conseil de surveillance		Banque Laydernier
Gérant		Stoechades
Président		Immotiv
Représentant permanent d'Immotiv		Nec-Immo
Administrateur		SavoieExpo
Co-gérant		SCI du Prieuré
Liquidateur amiable		Espace Gambetta

1.3 - Autre mandataire social

	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		
Ignacio Esnaola Berecibar	14/12/2018	2021 (statuant sur les comptes 2020)		
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
	Avec offet av 01/01/10			
Directeur général délégué	Avec effet au 01/01/19	Tivoly		
Président du conseil d'administration et	Neco (Espagne)			
Membre du conseil d'administration et directeur général		Compañia Filial de Ermua (Espagne)		
Membre du conseil d'administration		Elkargi, S.G.R. (Espagne)		
Administrateur		Tivoly Tool Changshu (Chine)		
Administrateur		Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)		
Administrateur		Tivelon Trading Shanghai (Chine)		

2 - Règles applicables à la nomination des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Selon l'article 19 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres au maximum, nommés pour 3 années par l'assemblée générale des actionnaires, la limite d'âge étant fixée à 80 ans.

Les membres du conseil d'administration sont soumis aux conditions légales sur le cumul des mandats, sur les incompatibilités et interdictions. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont réputés démissionnaires lors de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 80 ans et qui nomme le cas échéant un nouveau membre en remplacement.

3 - Engagements vis-à-vis des dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas liés par un contrat de travail. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement portant sur des indemnités de rupture ou de retraite au profit des dirigeants et des membres du conseil d'administration.

4 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé, ni aucune garantie donnée par la Société en faveur des membres du conseil d'administration.

5 - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale :

Assemblée générale ordinaire :

Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 15 mai 2020

Contenu de l'autorisation : Autorisation donnée au conseil d'administration pour le rachat par la Société d'une partie de ses propres actions, conformément à l'article L22-10-62 du Code de commerce.

Date limite de validité : 18 mois.

Utilisation effective au 31 décembre 2020 :

Contrat de liquidité

Assemblée générale extraordinaire :

Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 17 mai 2019

Contenu de l'autorisation : Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce.

Date limite de validité : 24 mois Utilisation effective : Néant

6 - Conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce

L'article L.225-37-4 2° dispose que le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner l'ensemble des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce n'a été conclue notamment par un administrateur et/ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société, d'une part, avec une filiale contrôlée par la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, d'autre part.

Deux nouvelles conventions ont été conclues au cours de l'exercice 2020 :

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- En date du premier janvier 2020, un pacte d'actionnaires a été conclu concernant la société Tivelon Company Ltd. A Hong-Kong. Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2019.
- En date du premier janvier 2020, une convention d'agent commercial a été conclue entre NECO et Tivoly (agent commercial). Cette convention n'a pas, par omission, fait l'objet d'une autorisation préalable et sera présentée à la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2021.

III - Informations à caractère général

1 - Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : TIVOLY

Siège social : 266 route Portes de Tarentaise - 73790 TOURS EN SAVOIE

2 - Forme, RCS, APE

Société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise aux dispositions du Code de commerce RCS Chambéry 076 120 021 APE 2573B

3 - Législation applicable

Législation française

4 - Exercice social

Chaque exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

5 - Commissaires aux comptes, mandats

Kpmg Audit, représentée par Monsieur Philippe Massonnat et Bbm et Associés, représentée par Monsieur Antoine Sirand et Monsieur Vincent Bouvier, assurent le contrôle de Tivoly en tant que commissaires aux comptes titulaires.

La société Salustro Reydel, domiciliée Immeuble Le Palatin - 3, rue du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex et la société Audit et Partenaires, domiciliée 65B boulevard des Alpes - 38240 Meylan, sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes Kpmg Audit et Salustro Reydel ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 20 mai 2015, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les commissaires aux comptes Bbm et Associés et Audit et Partenaires ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 15 mai 2020, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV - Informations sur le capital social et l'activité boursière

1 - Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

2 - Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 11 079 900 euros, divisé en 1 107 990 actions de 10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérée. Le teneur de compte est CACEIS.

3 - Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

4 - Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Il n'y a aucune restriction dans les statuts hormis en ce qui concerne les droits attachés à la nuepropriété et à l'usufruit pour la participation aux assemblées générales.

Selon l'article 14 des statuts de la Société, le droit de vote attaché à l'action et par conséquent le droit d'assister à l'assemblée générale appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

5 - Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux attachés aux titres de la Société. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Par contre, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

6 - Pacte d'actionnaires

Un "Pacte Dutreil" a été conclu le 31 décembre 2016 et enregistré le 27 janvier 2017, pour une durée de deux ans à partir de l'enregistrement, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an. En application de l'article L.233-11 du Code de commerce, ce pacte a été communiqué à l'autorité des marchés financiers.

Le Pacte ne comporte qu'un engagement de conservation des titres de la Société Tivoly, portant sur les actions détenues par les signataires du pacte.

A notre connaissance, la part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

7 - Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'a été réalisé pendant l'exercice 2020.

8 - Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années

8.1 - En pourcentage

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Holding Tivoly & Famille Tivoly	73,05	73,05	73,05	84,12	84,09	80,99
Autres actionnaires nominatifs	7,84	8,44	8,39	5,18	5,51	8,92
Public	18,59	18,06	18,18	10,70	10,40	10,08
Auto-contrôle	0,52	0,44	0,37	0,00	0,00	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

8.2 - En nombre d'actions et droits de vote

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Holding Tivoly & Famille Tivoly	809 419	809 419	809 419	1 618 333	1 618 333	1 618 838
Autres actionnaires nominatifs	86 860	93 549	92 988	99 604	106 016	178 374
Public	205 939	200 131	201 485	205 939	200 131	201 485
Auto-contrôle	5 772	4 891	4 098	0	0	0
Total	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 923 876	1 924 480	1 998 697

9 - Données boursières

9.1 - Cours de l'action Tivoly au cours de l'exercice :

Périodes	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
01/01/2020	24,40	22,60	10 821	251,87	22
01/02/2020	26,20	22,60	4 028	98,18	20
01/03/2020	24,00	13,50	10 826	182,77	22
01/04/2020	16,70	13,70	7 858	120,16	20
01/05/2020	15,90	14,30	12 738	192,66	20
01/06/2020	18,40	14,80	10 345	168,76	22
01/07/2020	15,70	15,00	4 078	62,92	23
01/08/2020	15,70	14,60	3 643	55,11	21
01/09/2020	15,90	13,90	6 057	92,07	22
01/10/2020	14,50	12,60	17 134	237,43	22
01/11/2020	16,80	12,10	89 474	1261,02	21
01/12/2020	18,10	15,60	39 185	644,40	22

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Extrêmes et moyennes de la période					
	26,2	12,1	18 016,00	280,61	
Total			216187	3 367,34	257

9.2 - Capitalisation boursière

En euros	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Cours de clôture	17,70	23,00	29,40
Capitalisation boursière (en milliers d'euros)	19 611	25 484	32 575

10 - Dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021, la distribution d'un dividende brut par action de 0,55 euro au titre du résultat 2020.

Exercices précédents	Distribution nette globale	Dividende par action	Nombre d'actions
2017	664 794 €	0,60 €	1 107 990
2018	664 794 €	0,60 €	1 107 990
2019	664 794 €	0,60 €	1 107 990

V - Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée, muni d'une pièce d'identité.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix

Les actionnaires pourront solliciter de cet intermédiaire une carte d'admission ou un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Conformément à la Loi, depuis le 1^{er} janvier 2020, la majorité requise pour l'adoption des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires est déterminée en fonction des seules voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les abstentions, de même que les votes blancs ou nuls, ne seront plus comptabilisées comme des votes négatifs, mais seront exclues du décompte.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à la demande des actionnaires seront publiés sans délai sur le site internet de la Société. Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles, au siège social de TIVOLY, n° 266 route Portes de Tarentaise, 73790 TOURS EN SAVOIE, dans les délais légaux, et pour les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 30 avril 2021.

Ces éléments sont rappelés également dans l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO et dans un journal d'annonces légales par la Société avant toute assemblée.

VI - Responsable du rapport financier annuel

1 - Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Jean-François Tivoly, Président Directeur Général de Tivoly.

2 - Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Tours en Savoie, le 19 mars 2021

Jean-François Tivoly
Président Directeur Général

Projet de résolutions soumises à L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE du 21 MAI 2021



E - Projet de résolutions

Soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021

Première résolution - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice de 1 705 000,82 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 705 000,82 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 4 245,00 euros, soit un montant de 1 709 245,82 euros, l'affecte de la manière suivante :

- La somme de 1 099 851,32 euros au poste « autres réserves »,
- La somme de 609 394,50 euros à titre de dividendes, soit un dividende de 0,55 euro par action, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société ne donnent pas droit à dividendes.

Les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seront affectées au poste report à nouveau en application de l'article L225-210 du Code de commerce.

La mise en paiement des dividendes aura lieu le 28 mai 2021.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices précédents	Distribution nette globale	Dividende par action	Nombre d'actions
2017	664 794 €	0,60 €	1 107 990
2018	664 794 €	0,60 €	1 107 990
2019	664 794 €	0,60 €	1 107 990

Troisième résolution - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comportant le bilan, le

compte de résultat et l'annexe se soldant par une perte de 1 693 353,00 euros (part du groupe 1 636 940,00 euros) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AGENT COMMERCIAL ENTRE NECO ET TIVOLY EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-42 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant sur ce rapport :

- prend acte qu'une convention d'agent commercial entre les sociétés Neco (en qualité de mandant) et Tivoly (en qualité d'agent) moyennant une rémunération de 3,5 % au profit de Tivoly sur le chiffre d'affaires net de Neco réalisé en application de ladite convention, est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2020 sans l'autorisation préalable du conseil d'administration, par omission;
- ratifie et régularise, conformément aux dispositions de l'article L225-42 du code de commerce, ladite convention.

Sixième résolution - ANNULATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES ET NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration :

1/ met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020 par le vote de la 5ème résolution autorisant le rachat par la Société de ses propres actions.

2/ autorise le Conseil d'administration, pendant une période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L22-10-62 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- soit de les attribuer aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou à certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du groupe Tivoly, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution gratuites d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales;
- soit de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisées dans les conditions des articles L3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote;

- soit de couvrir l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit par conversion, remboursement, échange ou de tout autre manière, à l'attribution d'actions de la Société;
- soit d'assurer la liquidité ou d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- soit d'acheter des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure (à titre d'échange de paiement ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites fixées par la réglementation applicable;
- soit d'annuler des titres par voie de réduction de capital;
- soit de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 70,00 euros, le Conseil d'administration ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires.

Le nombre d'actions à acquérir est dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social.

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme s'élève à 7 755 930 euros (au cours maximum d'achat autorisé de 70,00 euros sous réserve des limites légales).

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et notamment par voie d'achat de blocs de titres ou par applications hors marché.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités pour réaliser le programme d'achat, et notamment :

- effectuer toutes opérations, conclure toutes conventions, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et ventes d'actions;
- effectuer toutes démarches, et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, remplir toutes autres formalités, et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée et remplace toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Septième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-François TIVOLY prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Daniel MAGYAR prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Marc TIVOLY prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dixième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de HOLDING TIVOLY, représentée actuellement par Monsieur Edouard TIVOLY (représentant permanent) prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Onzième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Madame Dorothée GALLOIS-COCHET prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Douzième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil d'administration de Madame Isabelle DURANTHON prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Treizième résolution - FIN DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Paul KEMPF, conformément aux stipulations de l'article 19 alinéa 2 des statuts de la Société.

Quatorzième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG, prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Quinzième résolution - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du co-commissaire aux comptes suppléant, la société SALUSTRO REYDEL prend fin ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Seizième résolution - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS - JETONS

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération des administrateurs à répartir entre les membres du Conseil d'administration dans le plafond de 70 000 euros par an, qui sera comptabilisée en charge, jusqu'à nouvelle décision d'une assemblée générale annuelle.

Dix-septième résolution - POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

	- 4	α	
-	1	11/	-



TIVOLY FRANCE



TIVOLY FFDM



TIVOLY NECO



TIVOLY MEXIQUE



TIVOLY DERBY LINE ETATS-UNIS



TIVOLY ELITE TOOLING-ROTHERHAM



TIVOLY TIVELON-CHINE

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS 2020



F - Consolidated financial statements 2020

The consolidated financial statements of the Tivoly group have been prepared in accordance with the standards issued by the International Accounting Standards Board as applicable in the European Union on December 31, 2020. These standards are collectively referred to as International Financial Reporting Standards (IFRS).

The Tivoly group consolidated financial statements as of December 31, 2020 include the financial statements of Tivoly and its subsidiaries and investments in associates. They are presented in thousand of euros. They include the following statements:

- Income Statement
- Balance Sheet

I - Consolidated income statement

At december 31st	Notes	2020	2019
(In thousand of euros)			
Net sales	I / 11.1	68 944	82 888
Other revenues from operations		242	315
Purchases used in production		(26 569)	(28 122)
Changes in inventory of finished goods		(940)	(602)
External charges		(10 417)	(13 455)
Taxes other than income tax		(959)	(1 231)
Personnel costs		(29 006)	(32 469)
Subsidies from operations		3 704	580
Net depreciation and amortisation expense		(4 840)	(4 501)
Other current operating expenses		(818)	(539)
Other current operating income		97	161
Current operating profit		(563)	3 023
Other operating income and expenses		0	0
Operating profit		(563)	3 023
Interests on cash and cash equivalents	II / 7	0	0
Cost of net debt	II / 7	(274)	(300)
Other financial expenses	II / 7	(1 338)	(574)
Other financial income	II / 7	450	680
Income tax expense	II / 8	31	(867)
NET PROFIT		(1 693)	1 962
Attributable to the group		(1 637)	1 934
Minority interests		(56)	29
Basic earning per share (in euros)	I / 14	-1,48	1,75
Diluted earning par share (in euros)	I / 14	-1,48	1,75

II - Consolidated Balance Sheet Assets

At december 31st	Notes	2020	2019
(In thousand of euros)			
Goodwill	II / 1.1	5 232	5 241
Other Intangible assets	II / 1.1	2 752	3 316
Intangible assets		7 983	8 557
Land	II / 1.2	1 004	1 013
Buildings	II / 1.2	3 892	4 774
Machinery and Equipment	II / 1.2	9 739	11 130
Other tangible assets	II / 1.2	2 914	3 483
Tangible assets		17 549	20 398
Financial assets	II / 1.3	1 039	1 061
Deferred tax assets	II / 8	2 662	2 531
Non-current assets		29 233	32 547
Inventories	II / 2.1	23 950	28 005
Trade receivables	II / 2.2	13 331	13 852
Other receivables and prepaid expenses	II / 2.2	4 873	3 932
Current derivatives assets	II / 2.2	31	65
Cash and cash equivalents	II / 2.3	22 157	7 297
Current assets		64 342	53 151
TOTAL ASSETS		93 575	85 698

Liabilities and Equity

At december 31st	Notes	2020	2019
(In thousand of euros)			
Share capital	II / 3.1	11 080	11 080
Share premium and reserves	II / 3.1	6 051	6 051
Consolidated reserves	II / 3.1	16 094	14 569
Translation reserve	II / 3.2	(306)	371
Cash Flow Hedge	II / 10	(36)	(3)
Net profit		(1 637)	1 934
Share-holder's equity		31 246	34 002
Minority interests - reserves		352	363
Minority interests -profit		(56)	29
Minority interests		296	392
Total shareholder's equity		31 542	34 394
Non current provisions	II / 4	3 767	3 683
Deferred tax liabilities	II / 8	425	1 253
Non-current portion of financial debts	II / 5.1	23 866	16 166
Non-current liabilities		28 059	21 102
Current provisions	II / 4	20	0
Current portion of financial debts	II / 5.1	11 986	7 144
Discount of trade receivables	II / 5.1	0	2 508
Trade payables and other liabilities	II / 5.2	21 970	20 551
Current liabilities		33 975	30 203
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY		93 575	85 698

Statutory auditors' report on the consolidated financial statements

This is a translation into English of the statutory auditors' report on the financial statements of the Company issued in French and it is provided solely for the convenience of English speaking users.

This statutory auditors' report includes information required by European regulation and French law, such as information about the appointment of the statutory auditors or verification of the management report and other documents provided to shareholders.

This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

Tivoly S.A.

Registered office: 266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie

Share capital: €.11,079,900

Statutory auditors' report on the consolidated financial statements

For the year ended 31 December 2020

To the annual shareholders' general meeting of Tivoly S.A.,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your annual shareholders' general meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Tivoly S.A. for the year ended 31 December 2020.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union accounting principles.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors'* Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence requirements of the french Commercial Code (code de commerce) and the French Code of Ethics (code de déontologie) for statutory auditors' rules applicable to us, for the period from 1 January 2020 to the date of our report.

Justification of Assessments

Due to the global crisis related to the Covid-19 pandemic, the financial statements of this period have been prepared and audited under specific conditions. Indeed, this crisis and the exceptional measures taken in the context of the state of sanitary emergency have had numerous consequences for companies, particularly on their operations and their financing, and have led to greater uncertainties on their future prospects. Those measures, such as travel restrictions and remote working, have also had an impact on the companies' internal organization and the performance of the audits.

It is in this complex and evolving context that, in accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the matters that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

At the end of each financial year, the Company tests for impairment goodwill, as set out in section 4.4 "Depreciation of fixed assets" ("Dépréciation des actifs immobilisés") of the first part "I – Accounting rules and methods" ("Règles et méthodes comptables") of the notes to the consolidated financial statements. We have examined the testing methodology and assumptions, the estimates of future cash flows and their approval process by the board of directors, and we ensured that section 1.1 "Intangible assets" ("Immobilisations incorporelles") of the second part "II – Notes to the financial statements" ("Notes sur le bilan et le compte de résultat") of the notes to the consolidated financial statements gives appropriate disclosures.

Section 12 "Tax" ("Impôt") of the first part "I – Accounting rules and methods" ("Règles et méthodes comptables") of the notes to the consolidated financial statements describes the methods used to value and recognize deferred tax assets. Our work consisted in assessing the information and assumptions used in the estimate, and in verifying that section 8 "Income tax" ("Impôt sur les bénéfices") of the second part "II – Notes to the financial statements" ("Notes sur le bilan et le compte de résultat") of the notes to the consolidated financial statements gives appropriate disclosures.

Specific Verifications

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by laws and regulations of the Group information given in the management report of the Board of Directors.

We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

We attest that the consolidated non-financial statement required by Article L. 225-102-1 of the French Commercial Code (Code de commerce), is included in the Group's information given in the management report, it being specified that, in accordance with Article L. 823-10 of this Code, we have verified neither the fair presentation nor the consistency with the consolidated financial statements of the information contained therein.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union accounting principles and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit
 procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of
 expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's

Consolidated financial statements

ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.

- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses
 whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner
 that achieves fair presentation.
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the
 entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated
 financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision
 and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion
 expressed on these consolidated financial statements.

Lyon and Meylan, on the 16 avril 2021

The Statutory Auditors

The Statutory Auditors

French original signed by French original signed by

Consolidated financial statements

TIVOLY est un groupe industriel qui a pour vocation la conception, la production et la commercialisation d'outils de coupe et de produits et services associés destinés aux professionnels de la fabrication et de la maintenance, aux artisans et aux particuliers, au secteur aéronautique, et aux secteurs médical et dentaire.

TIVOLY est coté sur Euronext Growth (FR0000060949 - ALTIV) et éligible au PEA PME. www.tivoly.com



Evelyne FRANIAU / Edouard TIVOLY evelyne.franiau@tivoly.com edouard.tivoly@tivoly.com

+ 33 (0)4 79 89 59 59





La FRENCH FAB









Aelium Finance et Communication J. GACOIN / V. BOIVIN tivoly@aelium.fr + 33 (0)1 75 77 54 65





